

# FINAL TECHNICAL REPORT / RAPPORT TECHNIQUE FINAL RAPPORT TECHNIQUE FINAL PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE INCLUSIVE PAR UNE AMÉLIORATION DES DROITS FONCIERS DES FEMMES AU SÉNÉGAL

TANDIAN-COULIBALY, Oumoul Kha

;

© 2021, IPAR



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.



## **PROJET DE RECHERCHE – ACTION :**

**« PROMOTION D’UNE GOUVERNANCE FONCIERE  
INCLUSIVE PAR UNE AMELIORATION DES DROITS  
FONCIERS DES FEMMES AU SENEGAL »**

**2017-2021**

**Projet N° 108695-001**

# **RAPPORT TECHNIQUE FINAL**

**Juillet 2021**

**Avec le Soutien Technique et Financier de :**



**Canada**

**Membres de l'équipe du projet**

*Exécuté  
par :*

<b>Dr. Cheikh Oumar BA</b>	<i><b>Chef de projet, IPAR</b></i>
<b>Dr. Oumoul Khairy COULIBALY-TANDIAN</b>	<i><b>Coordinatrice scientifique, IPAR</b></i>
<b>Mme Ndèye Yandé NDIAYE</b>	<i><b>Assistante de recherche, IPAR</b></i>
<b>M. Chérif BODIAN</b>	<i><b>Responsable de la communication, IPAR</b></i>
<b>M. El Hadji Thierno CISSE</b>	<b>CNCR</b>
<b>Mme. Isseu DIEYE</b>	<b>CNCR</b>

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	3
SIGLES et ABREVIATIONS .....	4
1 SYNTHESE .....	5
2 PROBLEME DE RECHERCHE .....	7
3 OBJECTIFS DU PROJET .....	10
4 METHODOLOGIE.....	11
4.1 L'étude de base pour produire des évidences et orienter l'action .....	11
4.2 Stratégie participative transformative et une démarche itérative pour autonomiser les femmes.....	13
4.3 L'évaluation des ateliers de formation et la capitalisation des résultats finaux du projet 14	
4.3.1 L'évaluation de la formation des parajuristes, des femmes et de leurs alliés .....	14
4.3.2 La capitalisation des acquis du projet .....	15
5 ACTIVITES .....	16
5.1 Atelier méthodologique et de lancement du projet et activités de communication sur le projet (Février-Mars 2018).....	17
5.2 Mise en place du dispositif local et national de participation et d'opérationnalisation du projet.....	17
5.3 La production de connaissances scientifiques probantes pour orienter l'action .....	18
5.3.1 La revue documentaire .....	18
5.3.2 Diagnostic contextuel et enquêtes exploratoires (Avril-Mai 2018) .....	18
5.3.3 L'étude de base (Décembre 2018-Juin 2019) .....	18
5.3.4 Ateliers locaux et national de restitution et correction des résultats .....	18
5.4 Solutions alternatives produites sur la base des connaissances scientifiques : Renforcement de capacités et création d'un environnement favorable au changement.....	19
5.4.1 Phase 1 de activités (Novembre 2019-Février 2020).....	19
5.4.2 Phase 2 des activités (Septembre-novembre 2020-Mars-juin 2021).....	21
6 EXTRANTS .....	28
7 INCIDENCES .....	28
7.1 Les incidences de la recherche .....	28
7.2 Les incidences du renforcement de capacités et de l'engagement communautaire .	33
7.3 La mise à l'échelle au niveau politique national des acquis du projet .....	35
7.4 Leçons apprises .....	36
8 APPRECIATION D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS .....	37
8.1 Appréciation d'ensemble.....	37
8.2 Limites et écueils à éviter .....	39
8.3 Recommandations .....	40
9 CONCLUSION .....	42

## SIGLES et ABREVIATIONS

<b>AHA</b>	Aménagement Hydro-Agricole
<b>ATGE</b>	Acquisition de Terres à Grande Echelle
<b>CNCR</b>	Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux
<b>CICODEV</b>	Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement
<b>CONGAD</b>	Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement
<b>COPIL</b>	Comité de Pilotage
<b>CRAFS</b>	Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal
<b>CRDI</b>	Centre de Recherches pour le Développement Internationale
<b>DV</b>	Directives Volontaires
<b>ENDA</b>	Environnement, Développement, Action pour la Protection Naturelle des Terroirs
<b>Pronat</b>	
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>IED Afrique</b>	Innovation, Environnement, Développement
<b>GESTES</b>	Groupe d'Etudes et de Recherches sur le Genre et les Sociétés
<b>GOANA</b>	Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>HCCT</b>	Haut Conseil des Collectivités territoriales
<b>IPAR</b>	Initiative Prospective Agricole Rurale
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PROCASEF</b>	Projet Cadastre et de Sécurisation foncière au Sénégal
<b>SAED</b>	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres de la Vallée du Fleuve Sénégal
<b>VAD</b>	Visite A Domicile
<b>REVA</b>	Retour vers l'Agriculture
<b>UFP</b>	Union des Femmes Productrices

## 1 SYNTHÈSE

Ce projet de recherche-action participative « **Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal** » est initié par l'initiative Prospective Agricole Rurale (IPAR), en partenariat avec le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), avec l'appui financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada.

Mis en œuvre dans trois des zones agroécologiques que sont la Vallée du Fleuve Sénégal, précisément dans le Delta, les Niayes, dans sa partie Centre, la partie Sud du Bassin arachidier, ce projet vise à contribuer à l'amélioration des droits fonciers des femmes et la promotion de leur participation à la gouvernance foncière dans un contexte d'Acquisition des Terres à Grande Echelle (ATGE) au Sénégal.

Il s'inscrit dans le contexte sénégalais où, malgré un cadre juridique et institutionnel progressiste, les femmes sont confrontées à une insécurité foncière persistante, les privant de leurs droits fonciers et moyens d'existence, une situation aggravée ces dernières décennies par le phénomène d'ATGE. Partant de ce constat, le projet a accompagné un processus de recherche, de réflexion collective, de partage d'expériences et de mise en œuvre de stratégies adaptées, en s'appuyant sur un dispositif d'opérationnalisation participatif local et national.

Pour la recherche, il s'est agi de produire des connaissances scientifiques probantes par la documentation de quatre initiatives développées dans les communes cibles, d'analyser leurs contextes spécifiques de mise en œuvre et d'établir leurs conditions de mise à l'échelle et répliquabilité. Pour y parvenir, la recherche a adopté la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, superposée à une perspective genre intersectionnelle et une approche comparative entre les différentes communes, et une démarche participative, à travers une implication continue des femmes et des acteurs clés.

Les résultats de la recherche ont permis d'établir les enjeux et défis spécifiques de l'accès sécurisé des femmes à la terre sont établis pour chacune des communes d'intervention. L'analyse de la participation des femmes à la gouvernance révèle leur quasi-exclusion des instances de prise de décisions, malgré la loi sur la parité.

De même, les approches, le processus et les conditions de mise en œuvre des expériences documentées, leurs forces et faiblesses, ainsi que leur efficacité en termes d'amélioration de l'accès des femmes à la terre sont aussi analysés. Ils révèlent des stratégies porteuses de changements, mais avec des résultats différenciés.

Sur la base de ces connaissances, des solutions alternatives sont développées et testées afin d'en faire des leviers de changement et de formuler des recommandations. Elles reposent sur une approche transformatrice fondée sur les droits et une démarche itérative. Le tout est encadré par le principe de « *ne pas nuire* », sans perdre de vue les grilles d'analyse et d'intervention du genre.

Cette approche est constituée de deux (02) piliers principaux :

- **Le renforcement de capacités** par la formation de parajuristes et animateurs fonciers sur la base de modules thématiques conçus à partir des résultats de la recherche ; la pédagogie par l'exemple à travers le mentorat entre femmes ; la pédagogie active grâce au portage des activités de communication et d'influence communautaire ;

- **La facilitation d'un environnement communautaire et national favorable au changement** : avec la mise en place de dispositif de participation et d'ancrage du projet, des activités de sensibilisation ; des sessions dialogue multi-acteurs local et national, le partenariat et la synergie d'action entre organisations, l'implication des hommes et des leaders formels et non formels, les cadres de concertations et conventions locales comme outils de gouvernance inclusive.

Initialement prévu pour une durée de trente et six (36) mois, de décembre 2017 à novembre 2020, le projet a été prorogé jusqu'en juin 2021. En effet, à cause de la pandémie du Covid-19, l'exécution des activités a connu deux (02) périodes d'interruption : de mars à septembre 2020 et de décembre 2020 à mars 2021. Pour pallier les effets de ces interruptions, un ajustement des activités a été opéré.

Malgré ces difficultés, des résultats concrets ont été réalisés par ce projet :

- 71 parajuristes/animateurs fonciers, dont 62 femmes et 09 hommes, formés et qui renforcent le leadership féminin au sein de leur communauté ;
- L'évaluation des formations des ces parajuristes révèle une amélioration des connaissances de la loi sur la parité, ainsi que des droits politiques et fonciers des femmes, la maîtrise des procédures de sécurisation mais qui est plutôt pratique, un renforcement de la confiance en soi et de la capacité à interagir avec les décideurs et leurs communautés sur les questions foncières ;
- Le renforcement des capacités de 56 chefs de village et 38 élus territoriaux ;
- Le renforcement de capacités en dialogue politique au niveau national avec 150 décideurs ;
- Une amélioration des opportunités et mécanismes de participation des femmes à la gouvernance foncière : **10** comités fonciers villageois et **01** charte intercommunale **02** commissions domaniales élargies installés ;
- **403 demandes** de sécurisation formulées et **260 délibérations** approuvées lors d'une session spéciale pour les femmes et des membres de leur communauté à **Toubacouta**. Le taux de sécurisation des terres pour les femmes y est passé de **28 à 38%** ;
- Grâce à l'effet combiné de plusieurs initiatives et la réduction des frais de bornage, le taux de sécurisation pour les femmes est passé de **0% à 11%** à **Darou Khoudoss** ;
- Plaidoyer actif des femmes et interpellation de la SAED à **Ross Béthio** pour l'application effective des dispositions de la circulaire sur le quota sur la terre et la hausse du taux à 30%, conformément à la déclaration de l'UA.

Les résultats du projet sont ainsi négligeables. Toutefois, les défis de la pérennisation des acquis et de la mise à l'échelle liés aux freins que constituent les normes sociales de genre, la méconnaissance de la législation aussi bien par les femmes que par les acteurs de la gouvernance, la marchandisation de la terre ainsi que les jeux d'acteurs et la dynamique de pouvoir pour la contrôler, la pauvreté féminine, la gouvernance souvent opaque, le phénomène d'ATGE, perdurent.

De même, la nécessité de nuancer la lecture du processus *d'agencité* afin de tenir compte de la façon dont les femmes intègrent les normes sociales pour mieux les négocier, se pose avec acuité aux chercheurs et autres experts qui interviennent sur cette problématique à travers une perspective de genre.

**Mots clés** : Genre, Intersectionnalité ; Recherche-action participative ; Renforcement de capacités ; Gouvernance foncière inclusive ; Droits fonciers des femmes, Sénégal.

## 2 PROBLEME DE RECHERCHE

Au Sénégal, tout comme la plupart des pays en développement, l'économie rurale au Sénégal repose essentiellement sur l'agriculture qui est la principale source de création de richesses. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole, bien que des statuts et tâches propres leur soient conférés et qui déterminent leurs position sociales (Sow, 1992<sup>1</sup>). Celles-ci déterminent, à leur tour, leurs contraintes et possibilités d'accès et de contrôle des ressources de la famille, principale cellule de production.

Les femmes représentent, en effet, 70% de la population active rurale (SNEEG 2, 2016), produisent jusqu'à 80% des aliments consommation familiale (FAO, 2011<sup>2</sup>). Cependant, elles détiennent moins de 13% des terres de l'agriculture pluviales (Diop Sall, 2011<sup>3</sup>) et ne sont que 2,7% à détenir des papiers sur les terres qu'elles exploitent.

La question de l'accès et du contrôle des femmes rurales sur la terre ne s'est jamais posée avec autant d'acuité qu'aujourd'hui. Car elle constitue un enjeu impérieux de développement durable, notamment pour réduire la faim et la pauvreté, promouvoir la sécurité et le bien-être des ménages, lutter contre les inégalités de genre et favoriser l'autonomisation des femmes.

La mutation fulgurante des contextes socio-culturels, démographiques et écologiques, l'élargissement des marchés fonciers entraînant une pression accrue sur les terres et le développement du phénomène d'acquisition des terres à grande échelle (ATGE) viennent accentuer la marginalisation des femmes, alors qu'elles produisent 80% de notre alimentation.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, est confronté au phénomène d'ATGE, depuis plusieurs années, mais qui a pris une nouvelle ampleur à partir des années 2000, notamment en 2008 (Fall, 2018<sup>4</sup>). Cette ruée vers les terres les plus riches et fertiles du Sud, dont celles du Sénégal, a pris une ampleur sans précédent à partir de 2008. En effet, après la crise bancaire de 2008, avec la faillite de la Banque Lehmann Brother et la crise économique, alimentaire et énergétique<sup>5</sup> que le monde a connue, l'agriculture est considérée comme un placement d'avenir et les terres africaines comme la nouvelle mine. Dans ce contexte, les terres arables africaines sont particulièrement prisées par des investisseurs nationaux et internationaux, au détriment des paysans démunis et de l'agriculture familiale.

En effet, ce phénomène a pris de l'ampleur avec la mise en place par le gouvernement Abdoulaye Wade d'une nouvelle orientation politique qui s'est matérialisée par les programmes agricoles d'envergure tels que REVA en 2006, et GOANA, en 2008. Cette orientation politique, considérant le secteur agricole comme le principal levier de développement, s'est poursuivie avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) (IPAR, 2010<sup>6</sup> ; Enda Pronat, 2010<sup>7</sup> ; CICODEV Afrique,

---

<sup>1</sup>SOW, F., 1992, Femmes et tenure foncière au Sénégal. UCAD, Rapport de recherche. Avec le financement du CRDI

<sup>2</sup>FAO, 2011, la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement.

<sup>3</sup>DIOP SALL, F., 2011, Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière, 209p. avec le concours du CRDI.

<sup>4</sup>FALL, M.C., 2018, Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana. Thèse de Doctorat en co-tutelle entre les universités Bordeaux Montaigne (France) et Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). 375 p.

<sup>5</sup>Voir la directive de l'Union Européenne sur l'efficacité énergétique qui plaide pour la mixité énergétique à hauteur de 11% à partir de 2020. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012L0027&from=FR>

<sup>6</sup>IPAR, 2011, Les Acquisitions de Terres Grande Echelle au Sénégal. Un phénomène nouveau. Rapport de recherche. Mai, 46p.

<sup>7</sup>Enda Pronat, 2010, Foncier et accaparement des terres. Source : [http://www.endapronat.org/nos\\_actions/foncier-accaparement-des-terres/#\\_ftnref2](http://www.endapronat.org/nos_actions/foncier-accaparement-des-terres/#_ftnref2)

2011<sup>8</sup>) qui mise explicitement sur la synergie entre l'agro-industrie et les exploitations familiales comme principal moteur du développement rural (Bourgoin & alii, 2019<sup>9</sup>).

Selon le rapport de Land Matrix Africa<sup>10</sup>, 270 908 hectares de terres arables ont fait l'objet de transactions au profit d'investisseurs. Cette superficie représente 3% des terres arables du Sénégal. Cette politique agricole de l'Etat du Sénégal, entamée depuis les années 60, a ainsi fortement contribué à la crise des systèmes fonciers et au développement de l'agrobusiness par des investisseurs nationaux et internationaux qui bénéficient souvent de privilèges procéduraux pour accéder à la terre et à des superficies très importantes. (Dièye, 2015<sup>11</sup>).

Ce nouveau modèle de production, avec des pratiques très différentes, menace la viabilité de l'agriculture familiale, en réduisant les terres qui lui étaient allouées et en privant les petits paysans de leurs droits.

Tous ces facteurs s'ajoutent aux normes sociales de genre, à la pauvreté féminine, à l'ignorance de la législation par les femmes, aux pratiques sexistes, à la multiplicité des cadres de référence, et se combinent pour accentuer davantage la marginalisation des femmes.

Pourtant, le Sénégal dispose d'un cadre juridique et législatif : la Loi sur le Domaine National (LDN) de 1964, la Constitution de 2001, la loi agro-Sylvo pastorale de 2004 qui consacrent toutes le principe de l'égalité entre les citoyens, sans distinction de sexes, dans l'accès à la propriété et le contrôle des terres.

De même, la Convention des Nations Unies du 18 décembre 1979 et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de L'Homme sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tous ratifiés par le Sénégal, garantissent aux femmes aussi bien l'accès équitable à la terre qu'une participation égale à la vie politique.

La loi 2010 sur la parité, traduisant une intégration de ces instruments internationaux dans les dispositions nationales, vise à corriger les disparités entre hommes et femmes en assurant l'égalité absolue dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Cela concerne aussi bien les listes électorales et donc la composition des conseils, des bureaux et des commissions, notamment la commission domaniale chargée d'étudier et d'instruire les questions foncières dans les communes.

A ces dispositions, s'ajoutent les lois sur la décentralisation conférant la compétence de la gestion foncière aux collectivités territoriales et qui les invitent à impliquer les citoyens dans les affaires publiques locales, notamment en matière foncière.

Malgré ce cadre favorable, ces principes juridiques et législatifs ne sont pas toujours suivis d'actes concrets, afin de favoriser l'effectivité des droits fonciers des femmes.

Plusieurs études, travaux de recherche et de recherche-action ont été menés sur la question de l'accès et du contrôle des femmes sur la terre dans plusieurs régions et zones agroécologiques

---

<sup>8</sup>CICODEV Afrique, « Accaparement des Terres en Afrique de l'Ouest : Exporter ou Nourrir les populations. Impact sur les consommateurs ruraux. Etude réalisé avec l'appui du Groupe des Verts au parlement européen

<sup>9</sup>BOURGOIN, J., VALLETTE, E., GUILLOUET, S., DIOP, D., DIA, D., 2019 « Improving Transparency and Reliability of Tenure Information for Improved Land Governance in Senegal ». Land, MDPI.

<sup>10</sup>Land Matrix, 2016, « Les acquisitions foncières à grandes échelles au Sénégal »

<sup>11</sup>DIEYE, A., 2015, Gouvernance foncière au Sénégal et dans quelques pays d'Afrique. Enjeux, défis et tendances actuelles. Forum Foncier Mondial. Comité d'organisation : CICODEV Afrique, CNCR - IED - IPAR - ENDA PRONAT - CNRF - OXFAM

du pays au Sénégal (Gestes, 2010<sup>12</sup> ; Enda Pronat & Gestes, 2011<sup>13</sup> ; Diop Sall, 2011 ; Diouf, 2016<sup>14</sup>). D'autres se sont essentiellement intéressés à une zone, ou sous-zone spécifique. C'est le cas du la Vallée du fleuve Sénégal et, en particulier le Delta, où plusieurs études mettent un focus particulier, en raison de la particularité du foncier irrigué et de l'importance de cette zone dans les politiques agricoles et de développement des gouvernements successifs (Sow, 1992 ; Faye, 2001<sup>15</sup> ; Parent-Chartier, 2017<sup>16</sup>).

Ils s'accordent tous, en effet, sur l'insécurité foncière persistante des femmes, quelle que soit la zone, qui ont essentiellement un accès précaire à la terre dans la plupart des terroirs. Ces travaux s'intéressent tous aux modalités d'acquisition des terres par les femmes et révèlent l'existence de modes que sont l'accès indirect, largement dominant, qui se traduit souvent par l'octroi de parcelles par un membre masculin de ménage, généralement leurs conjoints. L'accès direct par demande individuelle d'affectation, par le marché foncier ou de façon collective à travers leurs organisations se développent, mais demeure largement minoritaire (Gestes, op ; cit. ; Enda Pronat & Gestes, op. Cit. ; Diop Sall, op. Cit.).

Ils révèlent les effets de la cohabitation entre pratiques coutumières et droit moderne dans la gestion et l'exploitation des ressources foncières, surtout la prééminence de fait des régimes fonciers coutumiers qui limite la portée de la consécration du principe juridique de l'égalité constitutionnelle des sexes, car dans beaucoup de zones, la prégnance des pesanteurs sociales, culturelles et culturelles marginalisent encore les femmes.

L'exclusion des femmes de l'héritage foncier est aussi mise en lumière. En effet, les règles successorales appliquées étant généralement coutumières, celles-ci empêchent la femme d'hériter, sous prétexte d'éviter le morcellement du patrimoine foncier familial, et surtout le risque qu'il se retrouve en dehors de la lignée patrilinéaire (Enda Pronat & Gestes, op. Cit.).

Les femmes ont généralement un accès précaire à la terre et non sécurisé, à cause des usages sociaux qui dictent la répartition des rôles sociaux et définissent l'accès et le contrôle des ressources dont la terre. Mais, ne constituant pas un groupe homogène, certaines catégories de femmes sont plus vulnérables que d'autres, car elles se trouvent à l'intersection de différents rapports sociaux de pouvoir. En outre, l'accès et le contrôle varient en fonction du statut socio-économique, de l'âge, du groupe ethnique et de la situation géographique (Gestes, op. Cit.).

Faye (op. cit.), pour sa part, analyse le lien entre décentralisation, la participation des femmes à la gouvernance locale et leur accès à la terre, notamment dans delta. L'auteure revient sur le processus de désengagement de la SAED et ses conséquences. Il met en exergue le taux faible d'occupation du foncier irrigué par les femmes, la façon dont les jeux d'acteurs et l'opacité de la gestion foncière contribuent à cette exclusion, mais aussi le rôle important joué par les ONG dans le développement du leadership féminin dans la zone.

---

<sup>12</sup>GESTE, 2010, Stratégies pour un accès sécurisé des femmes au foncier au Sénégal. Rapport de recherche, financé par le CRDI.

<sup>13</sup>Enda Pronat, 2011, Amélioration et sécurisation de l'accès des Femmes au foncier au Sénégal » Rapport de recherche financé par le CRDI.

<sup>14</sup>DIOUF Ndèye Coumba, 2016, Accès des femmes à la terre au Sénégal : une équation non encore résolue au Sénégal, <http://www.ipar.sn/Genre-et-foncier-une-equation-non-encore-resolue-au-Senegal.html>

<sup>15</sup>FAYE A., 2001 « Pouvoir local et coopération au développement à Ross-Béthio : gestion sélective de l'offre de services fonciers et exclusion. », Bulletin de l'APAD.

<sup>16</sup>PARENT-CHARTIER, C., 2017, Quels facteurs de résistance à l'égalité des genres ? Le cas de l'accès à la terre au Fuuta. Thèse de Doctorat. Ecole du Développement International et de la Mondialisation, Université d'Ottawa. 131p.

Cependant, ces travaux mettent essentiellement l'accent sur la caractérisation de la précarité foncière des femmes et ses déterminants, l'établissement de l'ampleur, les incidences de ces injustices et exclusions des femmes de l'accès et du contrôle sur le foncier, ainsi que leur participation dans la gouvernance foncière. Ainsi, peu de solutions qui marchent ont été élaborées et mises en œuvre.

Face à ce contexte, de nombreuses initiatives, portées par des promoteurs nationaux et internationaux, tels que les OSC nationales, seules ou en partenariat avec des organisations internationales, les partenaires techniques et financiers, l'État ou encore les communautés, notamment les organisations féminines, ont été développées dans le but d'améliorer l'accès sécurisé des femmes à la terre.

Cependant, malgré les avancées notables, l'efficacité des solutions développées par ces initiatives n'est toujours pas établie parce que non-documentée. De même, les conditions d'élaboration et les possibilités de mise à échelle et de répliquabilité de ces solutions ne sont pas toujours connues.

Fort de ce constat, l'Initiative Prospective Agricole Rurale (IPAR), en collaboration avec le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), avec l'appui financier du Centre de Recherches pour le Développement Internationale (CRDI) du Canada, met en œuvre ce projet de recherche-action.

Adoptant une approche participative, le projet est constitué de trois composantes interdépendantes et non linéaires :

- i) Recherche ;
- ii) Formation/renforcement de capacités/Sensibilisation/accompagnement à la sécurisation et la mise en place d'outils gouvernance ;
- iii) Valorisation et Capitalisation des acquis.

### **3 OBJECTIFS DU PROJET**

#### **Objectif général :**

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur les terres et leur participation aux processus de prise de décisions pour une gouvernance foncière responsable et durable, dans un contexte d'ATGE.

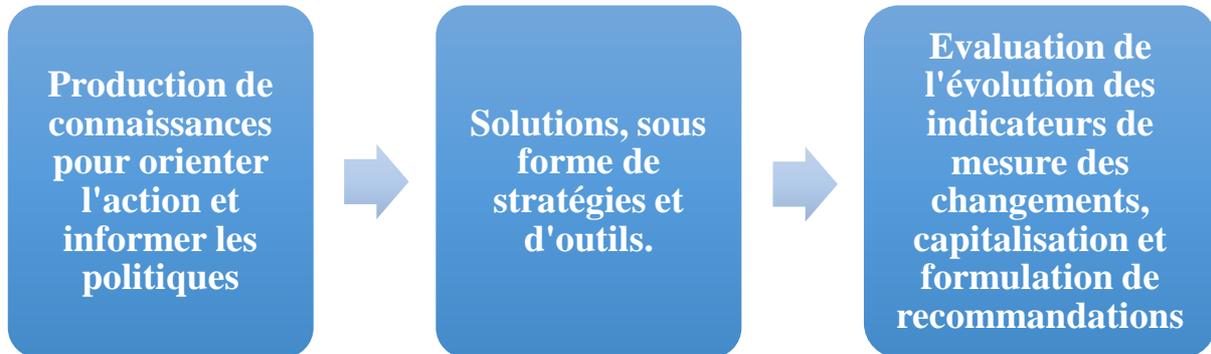
#### **Objectifs spécifiques :**

- ⇒ **OS1** : Etablir les conditions pour améliorer l'accès des femmes et leur contrôle sur les terres ainsi que leur participation dans la prise de décisions en matière foncière dans un contexte d'ATGE ;
- ⇒ **OS2** : Développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités, qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ;
- ⇒ **OS3** : Formuler des recommandations permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive.

## 4 METHODOLOGIE

Le projet a privilégié une approche de recherche-action formation participative, superposée à une démarche comparative entre les trois zones et communes et une perspective genre, notamment intersectionnelle.

Le modèle d'intervention du projet peut se résumer ainsi :



### 4.1 L'étude de base pour produire des évidences et orienter l'action

Pour mieux orienter l'étude de base une revue documentaire et diagnostic avec des enquêtes préliminaires, essentiellement qualitatives, ont été menées.

Les résultats ont permis de valider les communes pour en choisir trois (03) parmi les quatre présélectionnées, d'identifier et de cartographier les acteurs de la gouvernance, de s'assurer de l'existence d'initiatives à documenter et de la présence d'un leadership féminin fort pouvant porter les activités du projet. Une étude de base a été menée afin de produire des évidences destinées à orienter l'action.

L'étude de base et les enquêtes approfondies, ont été précédées par la mise en place d'un comité dans chaque commune, comme dispositif local de participation et d'opérationnalisation des activités du projet. Au niveau national, un comité de pilotage a été mis en place pour porter le plaidoyer pour la mise à l'échelle des résultats.

S'appuyant sur ces comités locaux, dont certains de leurs membres ont été intégrés dans l'équipe de collecte, l'étude de base a privilégié les méthodes mixtes, qualitatives et quantitatives, à travers la collecte de données primaires et secondaires.

Elle a consisté à documenter des expériences mises en œuvre dans ces trois communes ainsi qu'à analyser leur contexte de mise en œuvre pour :

- identifier des bonnes pratiques afin de les capitaliser et des gaps pour proposer des mesures correctives ;
- Analyser les conditions de mise à l'échelle et de répliquabilité des bonnes pratiques ;
- Déterminer les contraintes et leviers de changements spécifiques à chaque zone et commune,
- Proposer/améliorer et tester des solutions sur la base des résultats de la recherche.

L'une des innovations de ce projet a été de partir de l'existant, en documentant des expériences déjà mises en œuvre dans ces trois communes et zones agroécologiques, dans le but d'améliorer les droits fonciers des femmes, afin de capitaliser les stratégies et démarches qui fonctionnent, mais également de s'appuyer sur les cadres locaux pour favoriser la participation et l'appropriation par les femmes et leurs communautés.

## Les expériences documentées

### Toubacouta : (Sud bassin arachidier)

**Projet** «Droit foncier et égalité des chances », CNCR/l'AJSCOSPE, exécuté dans les régions de Thiès, Ziguinchor et Fatik.

### Darou Khoudoss (Niayes)

**Projet** : « Utilisation des DV pour accompagner les communautés à la sécurisation des terres », par ENDA PRONAT

Ross Béthio (plus les villages de Diawar et Boundoum (VFS, Delta) par la SAED et ses partenaires

Le quota de 10% dans la Cuvette du Boundoum et 30% dans les 3PRD

Accès collectif pour les femmes de l'UFP par la GOANA

## Bilan de la collecte

Pour évaluer ces initiatives, déterminer les conditions de mise à l'échelle et de répliquabilité des bonnes pratiques et identifier les contraintes et opportunités spécifiques de changement, des enquêtes quantitatives et qualitatives, ayant interrogé des ménages bénéficiaires et non-bénéficiaires, ont été cumulées à d'autres enquêtes ciblant de façon spécifique des personnes bénéficiaires directes de ces initiatives, ainsi que des personnes ressources, femmes leaders, organisations de femmes, services techniques de l'Etat et décideurs formels et non-formels acteurs de la gouvernance foncière.

Au total, quarante-cinq (45) villages/quartiers dans les 5 communes, dont 3 dans le Delta ont été couverts par ces enquêtes :

30 villages/quartiers pour les ménages bénéficiaires ;  
15 villages/quartiers pour des ménages non bénéficiaires.

### ➤ Le volet quantitatif :

- 473 ménages agricoles (194 ménages bénéficiaires et 294 ménages non-bénéficiaires)
- 189 individus bénéficiaires

L'enquête quantitative a ainsi porté sur **933 producteurs (611 hommes et 322 femmes)** qui totalisent **1561 parcelles de terres agricoles**.

### ➤ Le volet qualitatif

#### ➤ **76 entretiens ménages :**

- 44 ménages bénéficiaires ;
- 32 ménages non bénéficiaires.

#### ➤ **148 entretiens individuels communautaires :**

- **122 entretiens avec des femmes et hommes bénéficiaires ;**
- 11 Parajuristes-monitrices d'alphabétisation/animateur(rice)s fonciers ;
- 15 Récits de vie de femmes leaders.

- **9 Focus Group bénéficiaires**
- **58 Entretiens institutionnels :**
  - **25** Personnes ressources/acteurs institutionnels, dont **des agents de la SAED** ;
  - **33** élu(e)s : (10 femmes et 23 hommes).

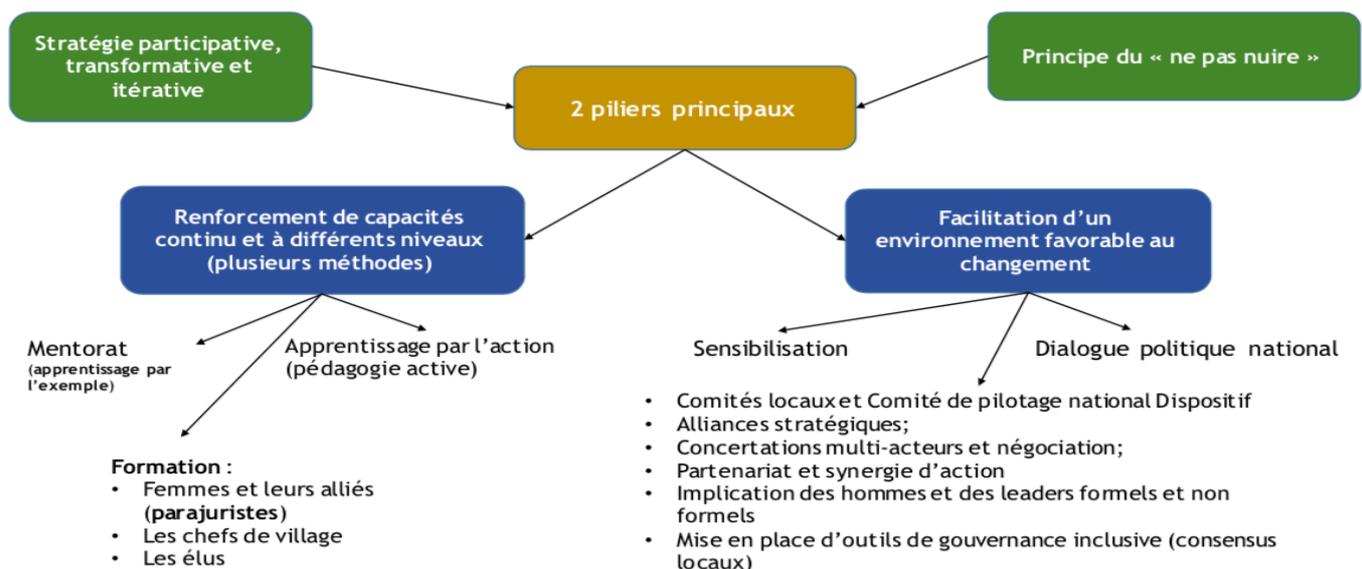
Le contexte global post-initiatives en matière d'accès et de sécurisation des terres et de participation des à la gouvernance foncière a été aussi analysé. Ainsi, la situation de chaque commune face au phénomène d'ATGE, le capital foncier des ménages, la répartition des terres entre leurs membres et les rapports de pouvoir autour de la gestion des terres, ainsi que le niveau de participation des femmes à la gouvernance foncière, ont été étudiés. Pour ce faire, des ménages avec des personnes bénéficiaires de ces initiatives ont été comparés à ceux n'ayant pas de bénéficiaires en leur sein. Cette comparaison permet par ailleurs de mieux apprécier les effets induits de l'initiative évaluée.

Sur la base des résultats de l'étude de base et à travers une démarche hautement participative, des solutions, sous forme de stratégies et d'outils, sont produites et testées afin d'améliorer l'accès sécurisé des femmes à la terre et leur participation à la gouvernance foncière, tenant compte des réalités et enjeux fonciers spécifiques à chaque zone ciblée.

#### 4.2 Stratégie participative transformative et une démarche itérative pour autonomiser les femmes

Sur la base des résultats produits, une stratégie et des outils sont testés par le projet sur huit (08) communes, au total, mais avec une intensité, une durée et des types d'activités différentes.

#### Schéma de la stratégie d'intervention d'autonomisation des femmes et d'engagement communautaire



Cette stratégie repose ainsi sur deux piliers principaux que sont le renforcement de capacités et la facilitation d'un environnement favorable au changement, à travers différentes démarches et approches :

- Le renforcement de capacités séquentiel et à différents niveaux des femmes et leurs

alliés communautaires ainsi que les décideurs formels et non formels combinant plusieurs approches :

- **Les sessions de formation de parajuristes** sur la base de plusieurs modules thématiques conçus à partir des résultats de la recherche : Droits humains-genre et état civil ; législation foncière, participation politique et la parité et technique d'influence (négociation, mobilisation communautaire et sensibilisation, plaidoyer, leadership, réseautage et lobbying).

### Bilan de la formation :

Communes **Répartition par sexe des bénéficiaires des sessions de formation selon la zone**

	Hommes	Femmes	Total
Darou Khoudoss	02	18	20
Ross Béthio (+les villages de Diawar et Boundoum)	02	20	22
Toubacouta	05	24	29
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>62</b>	<b>71</b>

Les formations ont privilégié une démarche méthodologique participative et interactive de l'andragogie, alliant des sessions théoriques rythmées par des travaux de groupes, des approches créatives et interactives d'apprentissage actif des adultes comme les jeux de rôle ou encore des chants comme à Toubacouta.

- **La pédagogie par l'exemple** par la mise en place d'un système de mentorat porté par cinq (05) femmes leaders confirmés par commune, ayant bénéficié des expériences documentées. Chacune a *mentoré* un groupe composé de 3 à 5 jeunes femmes, essentiellement, mais aussi quelques hommes, selon la commune ;
- **La pédagogie active** consistant à faire porter aux femmes et leurs alliés l'animation des activités de sensibilisation, de plaidoyer, de négociation et de dialogue social au niveau communautaire, mais aussi à travers la participation à toutes les étapes du projet, y compris la formulation de la méthodologie et la présélection des sites, au début du projet, mais aussi la participation aux enquêtes.

### 4.3 L'évaluation des ateliers de formation et la capitalisation des résultats finaux du projet

Les résultats ont été évalués sur la base des indicateurs de mesure des incidences attendues en comparant la situation de référence et les données de l'évaluation des formations, d'une part, et de la capitalisation en fonction des deux axes du projet, d'autre part.

#### 4.3.1 L'évaluation de la formation des parajuristes, des femmes et de leurs alliés

La combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives a été opérée pour évaluer les formations. Pour les enquêtes quantitatives, c'est le même questionnaire utilisé lors de l'établissement de la situation qui a été réutilisé.

Pour les enquêtes qualitatives, ce sont essentiellement des *focus group* et quelques entretiens individuels avec les bénéficiaires des formations ont été menés.

Outre l'évaluation des formations, cette enquête était aussi l'occasion d'évaluer, à mi-parcours, les activités de sensibilisation et d'engagement communautaire, en interrogeant des femmes

participantes, pour l'essentiel, et quelques hommes. Ce sont aussi essentiellement des *focus group* qui ont été effectués avec eux.

Par ailleurs, au regard de la crise sanitaire du Covid-19, ces enquêtes qualitatives ont également tenté de saisir les conséquences socioéconomiques des mesures d'endiguement de la pandémie sur les activités des femmes, mais également les menaces éventuelles sur leurs droits fonciers.

### **Bilan des enquêteurs quantitatives**

#### *Communes*

	<b>Passage 1 (situation de référence)</b>	<b>Passage 2 (évaluation intermédiaire)</b>
<b>Darou Khoudoss</b>	22	20
<b>Ross Béthio, Ronkh et Diama</b>	22	19
<b>Toubacouta</b>	29	27
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>66</b>

**NB :** Le bilan des individus interrogés par questionnaire montre une baisse du nombre. Elle s'explique par plusieurs raisons, parmi lesquelles la situation sanitaire, l'indisponibilité de certains acteurs au moment du passage de l'équipe projet dans leur localité, entre autres. Cette situation témoigne également d'une réelle difficulté à maintenir l'engagement continu des acteurs et pose le problème récurrent rencontré par les projets basés sur une approche participative bénévole.

### **Bilan des enquêtes qualitatives (focus group)**

Six (06) focus group ont été tenus, en raison de deux (02) par commune, un (01) avec les parajuristes/animateurs fonciers et un (01) autre avec des personnes, particulièrement des femmes, bénéficiaires des activités de communication.

#### **4.3.2 La capitalisation des acquis du projet**

Elle s'est appuyée sur des échanges à différents niveaux, avec des consultations auprès des partenaires opérationnels et des communautés bénéficiaires du projet.

La démarche a suivi plusieurs étapes :

➤ **Le cadrage** qui s'est effectué à travers l'analyse des documents du projet, rapports, semestriels et annuels, et d'évaluations à mi-parcours, de documents de travail et présentations aux différents ateliers. Les comptes rendus des activités des comités locaux de coordination et du COPIL, constituent des sources importantes pour la capitalisation du projet.

Toutes ces informations ont été complétées par des entretiens d'approfondissement avec l'équipe technique du projet.

Ces entretiens ont aussi permis et un échantillonnage des e thèmes de capitalisation à partir des champs de capitalisation.

➤ **Le choix des thèmes de capitalisation** : il s'est effectué selon une démarche itérative et en concertation entre l'équipe technique et la responsable de l'étude de capitalisation.

Ce choix, opéré sur la base des objectifs visés et des critères bien définis, est nécessaire car il n'est pas possible de capitaliser sur tout. Il a été effectué sur la base des connaissances explicites et tacites et des expériences, des domaines identifiés par les porteurs des expériences.

➤ **L'exercice de capitalisation par la collecte et l'analyse des données :**

Sur la base d'une grille d'entretien, sous forme de fiches analytiques, les informations destinées à documenter les thèmes sont collectées.

Cet exercice a essentiellement utilisé les techniques des méthodes qualitatives, entretiens individuels et *focus groups*, avec des bénéficiaires directs et indirects ainsi que les acteurs de la gouvernance foncière, formels et non formels.

Ainsi, cinq (05) guides d'entretien individuels et de *focus groups* ont été utilisés dans les zones d'intervention du projet :

- un guide pour les points focaux (coordinatrices des comités locaux) ;
- un guide pour les animateurs/parajuristes fonciers ;
- un guide les élus locaux, dont les membres de la commission domaniale ;
- un guide pour les bénéficiaires de la campagne de communication, de la sécurisation des occupations foncières et des membres des comités fonciers ;
- un guide de bénéficiaires quota et agents de la SAED.

Les cibles étaient essentiellement composées des bénéficiaires directs de l'accompagnement, et porteurs des activités au niveau local, et indirects, ayant participé aux activités de communication. Il s'agit principalement des animateurs fonciers ou parajuristes, des hommes, jeunes, élus locaux, leaders coutumiers, notamment des chefs de village, de services techniques de l'Etat, les membres des comités fonciers villageois (à Toubacouta), des membres d'organisation de la société civile et partenaires locaux.

Au total, 117 bénéficiaires directs et indirects du projet ont été interrogés à travers des entretiens individuels et **16 focus group avec des hommes et des femmes comme cibles** dans six (06) quartiers et deux (02) villages dans la commune de Ross Béthio (en plus des villages de Diawar et Boundoum), sept (07) villages dans chacune des deux autres communes que sont Darou Khoudoss et Toubacouta.

Les résultats de cette enquête qualitative ont été combinés à ceux de l'évaluation, quantitative et qualitative, des formations des femmes et de leurs alliés communautaires, ainsi que des bénéficiaires des activités de communication.

## **5 ACTIVITES**

Plusieurs activités de recherche, d'alliances stratégiques pour mieux asseoir l'approche participative, de formation, de sensibilisation, dialogue multi-acteurs, de partage des résultats et d'évaluation ont été réalisées lors de la mise œuvre de ce projet, à travers une démarche itérative et participative. Celle-ci a permis d'ajuster les activités en fonction des besoins exprimés des bénéficiaires tout au long de l'exécution du projet, mais également de s'adapter aux contraintes rencontrées, parmi lesquelles la pandémie du Covid-19.

## **5.1 Atelier méthodologique et de lancement du projet et activités de communication sur le projet (Février-Mars 2018)**

### **➤ Atelier méthodologique et de lancement du projet**

Les 5, 6 et 7 février 2018, s'est tenu à Dakar, l'atelier méthodologique et de lancement officiel du projet.

A travers une démarche participative incluant les femmes de la base, membres du collège des femmes du CNCR et parties prenantes des initiatives ciblées pour évaluation, personnes ressources, universitaires, parlementaires, l'équipe projet, l'atelier a permis de présenter les grands axes de la démarche, de bâtir un consensus autour de la méthodologie générale, de présélectionner des sites à partir des critères de pertinence dans les zones agroécologiques cibles, de stabiliser et s'accorder sur les outils de collecte, de préciser les partenariats nécessaires pour l'exécution du projet, de définir les critères de montage de ces partenariats, de donner des orientations de nature à faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués et de procéder à son lancement officiel et assurer la visibilité du projet.

### **➤ Plateau de télévision pour célébrer la journée internationale des droits de la femme (Mars 2018)**

Diffusée le 09 Mars 2018 sur la Télévision Futurs Médias (TFM), cette émission sponsorisée par ce projet, a réuni la coordinatrice scientifique du projet, qui représentait par ailleurs l'IPAR, deux (02) femmes leaders issues du collège des femmes du CNCR venues des Niayes et du Delta, et en fin le député-maire de Toubacouta, « homme-champion », ayant beaucoup œuvré pour l'accès des femmes au foncier dans sa commune.

Cette émission, diffusée au niveau national et international, a permis une grande visibilité du projet et une large sensibilisation sur la question des droits fonciers des femmes.

## **5.2 Mise en place du dispositif local et national de participation et d'opérationnalisation du projet**

### **➤ Mise en place du Comité de Pilotage National (Mars 2018)**

Constitué de 15 membres, d'hommes et de femmes leaders, qui sont des membres d'organisations de la société civile, des élus locaux, des parlementaires, une représentante du ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, des personnes ressources, ce comité a été installé le 30 Mars 2018. Il a pour but de :

- créer une synergie d'actions entre les différents acteurs de la question foncière, en particulier entre les organisations de femmes elles-mêmes et entre elles et décideurs politiques ;
- s'assurer de la rigueur requise et du contrôle de qualité des résultats de la recherche par la relecture des documents (rapport de recherche, articles, communications, etc.) ;
- suivre le déroulement des activités ;
- faciliter le portage du plaidoyer au niveau national et régional.

### **➤ Atelier mis en place des comités locaux dans les trois communes (septembre-novembre 2018)**

Dans chaque commune d'intervention, un comité local est mis sur pied, dans le but de favoriser la participation et l'inclusion des femmes et de leurs communautés, et de promouvoir l'apprentissage par l'action.

Ils sont ainsi constitués de femmes bénéficiaires et non-bénéficiaires des initiatives cibles, d'élus, notamment de la Commission domaniale, de leaders coutumiers, de jeunes, d'hommes

et qui sont des alliés des femmes et mèneront des actions conjointes avec elles pour améliorer les droits fonciers de celles-ci et leur participation à la gouvernance foncière.

La mise en place des comités locaux avait pour but de favoriser l'ancrage des activités, l'identification participative des problèmes, la proposition et le test de solutions grâce à l'inclusion et l'implication active des différentes catégories d'acteurs locaux, y compris les décideurs formels et non-formels. Ce dispositif a favorisé une participation continue et effective des femmes et leurs communautés comme actrices du projet et non de simples bénéficiaires.

En plus de participer aux enquêtes pour l'évaluation des initiatives, pour certains d'entre-deux en tant que facilitateurs et agents de collecte, ils ont été les bénéficiaires des formations et ont porté les activités de communication et d'engagement communautaire.

### **5.3 La production de connaissances scientifiques probantes pour orienter l'action**

#### **5.3.1 La revue documentaire**

L'analyse critique de la littérature existante s'est attelée à faire une revue des textes juridiques, mais également des travaux portant sur la gouvernance foncière, en général, sur les droits fonciers des femmes, les enjeux et défis de l'accès et le contrôle des femmes sur la terre ainsi que sur ceux que pose le phénomène l'ATGE au Sénégal.

Elle a par ailleurs tenté de repérer des outils, stratégies et bonnes pratiques pour l'amélioration de l'accès des femmes et leur contrôle sur le foncier, ainsi que leur participation aux instances décisionnelles.

#### **5.3.2 Diagnostic contextuel et enquêtes exploratoires (Avril-Mai 2018)**

Le diagnostic et enquêtes préliminaire ont eu lieu dans les quatre communes présélectionnées que sont Ndiayenne Pendao (Moyenne Vallée) et Ross Béthio (Delta), de Darou Khoudoss (Niayes) et Toubacouta (Sud du Bassin arachidier).

Sur la base des résultats, le choix du projet s'est porté sur les trois communes que sont Darou Khoudoss, Ross Béthio, en plus des villages de Boundoum (commune de Ngnith) et Diawar (commune de Ronkh), où se trouvent les parcelles octroyées dans le cadre du quota de 1996, et, enfin, Toubacouta.

#### **5.3.3 L'étude de base (Décembre 2018-Juin 2019)**

Il s'agit de la documentation des expériences ciblées, pour identifier les bonnes pratiques à capitaliser et gaps à corriger, et déterminer leurs conditions de mise à l'échelle et de répliquabilité, d'une part, et, d'autre part, de l'analyse de leurs contextes spécifiques de mise en œuvre, afin de connaître les contraintes et leviers spécifiques de changement.

La réalisation de cette activité est marquée par plusieurs étapes :

- l'élaboration des outils de collecte et échantillonnage (Décembre 2018-Janvier 2019) ;
- recrutement et formation des enquêteurs et pré-test des outils (Janvier 2019) ;
- collecte, analyse des données et production du rapport provisoire (Février-Juin 2019).

#### **5.3.4 Ateliers locaux et national de restitution et correction des résultats**

Les résultats de la recherche ont été présentés aux différents acteurs au niveau des zones d'intervention et à Dakar, pour l'échelle nationale, dans le but de les partager et de les soumettre à la revue et la validation.

##### **➤ Ateliers locaux de restitution des résultats de la recherche dans chacune des 3 communes (Août-Septembre 2019)**

Les résultats de la recherche ont été restitués dans chacune des trois communes aux différentes

catégories d'acteurs interrogées lors des enquêtes ainsi que les membres des comités locaux qui ont été intégrés dans les équipes d'enquêteurs. Ainsi, tous les chefs des villages/quartiers échantillonnés, les femmes, en tant qu'actrices individuelles et ou membre d'organisations féminines, des jeunes leaders, des décideurs formels (politiques et administratifs) et non formels, des agents des services techniques de l'Etat ont pris part ces ateliers. Ces ateliers ont permis de partager, de corriger et de valider les résultats des enquêtes.

➤ **Atelier national de restitution des résultats à Dakar (Octobre 2019)**

Après avoir été restitués et validés dans chaque commune par les communautés, les résultats validés par la base ont été partagés lors d'un atelier national à Dakar.

L'objectif était de les partager avec d'autres chercheurs, des personnes ressources, les ONG et autres acteurs de la société civile parties prenantes de la gouvernance foncière, les décideurs politiques nationaux et les partenaires techniques et financiers.

Il a aussi été l'occasion d'informer les participants des étapes suivantes et de présenter le plan d'action de la phase de renforcement de capacités et d'accompagnement des femmes.

## **5.4 Solutions alternatives produites sur la base des connaissances scientifiques : Renforcement de capacités et création d'un environnement favorable au changement**

### **5.4.1 Phase 1 de activités (Novembre 2019-Février 2020)**

Bien que les efforts de renforcement de capacités des femmes et de leurs alliés communautaires soient entamés depuis le début du projet, à travers leur implication à toutes les étapes, des sessions de formation, moment charnière de la composante 2, ont été tenues dans chacune des trois communes et ainsi qu'une campagne de sensibilisation.

Il s'agit là des activités de la composante 2 du projet, de formation/renforcement de capacités, d'accompagnement des femmes et de leur communauté et de dialogue politique national.

➤ **Sessions de formation dans les trois communes (Novembre-Décembre 2019)**

Dans chaque commune, des sessions ont été tenues pour former des femmes leaders confirmées et émergentes, issues de villages différents/quartiers cibles et leurs alliés, jeunes et hommes. Sur la base des résultats de la recherche, des modules, constitués chacun de plusieurs thématiques, ont été dispensés aux femmes et leurs alliés. Il s'agit des modules portant sur :

- Etat civil, Droits humains et genre ;
- Législation foncière : types de domaines, procédures de sécurisation et droits fonciers des femmes ;
- Participation politique : loi sur la parité et participation à la gouvernance locale ;
- Techniques d'influence : leadership, plaidoyer, lobbying et réseautage, mobilisation sociale).

➤ **Activités de restitution/duplication des formations et de sensibilisation communautaire (Décembre 2019-Février 2020)**

Une fois formés et outillés, les femmes parajuristes et leurs alliés communautaires se sont mobilisées pour animer les activités citoyennes de sensibilisation et d'engagement communautaire pour favoriser une prise de conscience des droits fonciers des femmes. Les sessions de formation ont été d'abord suivies de séances de restitution, de duplication, mais aussi d'informations auprès des décideurs formels et non-formels au niveau local, notamment les élus, les autorités administratives, les services techniques de l'Etat, les leaders coutumiers, les hommes, les organisations paysannes, les groupements de femmes.

A la suite de ces réunions, les femmes et leurs alliés parajuristes ou animateurs fonciers selon l'appellation utilisée en fonction des zones, ont animé les activités de causeries villageoises, de Visites à domicile (VAD) et d'émissions radios.

Il s'agissait d'une campagne de sensibilisation et d'influence faite de communication de masse et interpersonnelle, dans le but d'informer, de conscientiser, de sensibiliser et de convaincre pour susciter un changement de comportements et de pratiques au niveau individuel, collectif et des politiques.

Elle visait, d'une part, à favoriser l'apprentissage par l'action et la consolidation des connaissances acquises lors des formations, le renforcement de leur leadership au sein de leurs communautés, et d'autre part, à faciliter la diffusion de l'information auprès d'un large public et à aider, ainsi, d'autres femmes à surmonter les obstacles auxquels elles se heurtent pour accéder à l'information.

➤ **Dialogue multi-acteurs au niveau local :**

- **Fora communaux et intercommunaux de partage des résultats, d'identification de solutions porteuses de changement et dialogue sur les mécanismes de leur mise en œuvre (Janvier-février 2020).**

Parallèlement à la campagne de sensibilisation, une série de fora communaux et intercommunaux a été organisé dans les trois communes : Darou Khoudoss, Ross Béthio et Toubacouta. Ils avaient pour but de poursuivre le partage et la consolidation des résultats de la recherche, de susciter l'engagement des décideurs locaux à œuvrer en faveur des droits fonciers des femmes d'identifier et proposer des solutions tests avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués, sous forme d'outils pertinents de gouvernance sensible au genre.

Toutefois, selon la zone, les réalités foncières spécifiques, les objectifs du projet et les besoins des acteurs, les outils identifiés et les contenus et formats des fora étaient différents.

Dans les trois communes, ces fora ont aussi été une occasion de renforcer les capacités des différents acteurs sur la législation foncière, en particulier sur les droits fonciers des femmes et leur participation à la gouvernance de cette ressource.

**A Toubacouta**, le focus était mis sur des outils comme la commission domaniale élargie, les cadres villageois de concertation, mais également la négociation pour la sécurisation des occupations foncières des femmes.

**A Ross Béthio**, le forum avait réuni les quatre communes de l'arrondissement de Ndiaye que sont Diama, Ngnith, Ronkh et Ross, dans le but de redynamiser le processus de mise en place d'une intercommunalité, afin de favoriser l'effectivité du quota pour les femmes.

**A Darou Khoudoss**, l'IPAR, en partenariat avec le CONGAD, visait l'élaboration d'une charte en vue d'une gouvernance participative, consensuelle, apaisée et sensible au genre des ressources foncières dans l'Arrondissement de Méouane. Ce forum intercommunal marqua le lancement de ce processus dans les quatre communes, Mboro, Darou Khoudoss, Méouane et Taïba Ndiaye, de cet arrondissement.

➤ **Atelier de renforcement de capacités des parlementaires et élus territoriaux et dialogue (Février 2020).**

L'objectif était d'établir une alliance avec les parlementaires, en charge du vote des lois, et les élus territoriaux, ayant la compétence de la gestion du foncier du domaine national, et de

renforcer leurs capacités pour favoriser la prise de mesures facilitant l'accès sécurisé des femmes aux terres agricoles et d'accompagnement permettant leur acceptation sociale et mise en œuvre effective.

Cette session de dialogue a été réalisée en partenariat avec ONU-FEMMES qui, dans le cadre de son projet Agri-Fed, avait une activité similaire, dans le but d'influencer le processus de réforme du cadre de gouvernance foncière, en intégrant des mesures spéciales garantissant l'accès sécurisé des femmes à la terre dans le Code des Collectivités territoriales.

➤ **Début du processus de consultation zonale pour la mise sur pied de la charte intercommunale de gouvernance sensible au genre dans l'arrondissement de Méouane :**

• **Premiers ateliers zonaux de concertation (Février-septembre 2020)**

Les premiers ateliers de concertation ont été menés en février 2020. La crise sanitaire mondiale a entraîné un arrêt du processus de consultation.

**5.4.2 Phase 2 des activités (Septembre-novembre 2020-Mars-juin 2021)**

L'année 2020 aurait dû être la dernière de l'exécution du projet. Mais à cause de la pandémie à coronavirus, le Sénégal, à l'instar de tous les Etats du monde entier, a pris des mesures de restriction de la mobilité, des déplacements interurbains, de rassemblement, entre autres, dans le but d'endiguer la progression du virus. Cette situation a entraîné une première interruption des activités de mars à septembre 2020 et, par conséquent, un retard de six (06) dans sa mise en œuvre.

Pour faire face, une réorientation et un ajustement des activités et un réaménagement budgétaire ont été opérés, afin de tenter de mitiger les conséquences du retard accusé, mais également pour nous donner toutes les chances de réaliser les objectifs visés et les résultats attendus.

La démarche itérative adoptée depuis le début du projet pour nous adapter à l'évolution des besoins des bénéficiaires mais aussi aux environnements changements et imprévus nous a permis de revoir les activités des grands axes de la stratégie transformatrice, d'autonomisation des femmes, d'engagement communautaire et de dialogue politique.

Ainsi, la stratégie de renforcement de capacités continu et intégré à chaque activité est renforcée par la mise en place cadres locaux de dialogue et de participation effective pour une gouvernance plus inclusive et sensible au genre, l'accompagnement des femmes à mener des actions de négociation pour la sécurisation de leurs occupations foncières.

Elles ont repris de mars 2020 à septembre 2020 avant d'être à nouveau interrompues à cause de la deuxième vague, de décembre 2020 à mars 2021.

➤ **Poursuite du processus de mise en place de la charte intercommunale (septembre 2020-Mars 2021)**

Les activités de consultation et de dialogue au niveau des différentes zones des quatre communes ont repris après la levée des mesures restrictives, en juin 2020.

• **Suite des ateliers zonaux de concertation (septembre 2020)**

C'est une fois les mesures levées en juin que les autres ateliers ont été tenus en septembre 2020. Sous la supervision des Conseils municipaux, avec l'appui de l'IPAR et du CONGAD, des ateliers de concertation ont eu lieu dans seize (16) zones, à raison de quatre (4) par commune. Chaque atelier a réuni l'ensemble des catégories d'acteurs à la base (chefs de village, autorités religieuses, conseillers résidants, membres des organisations communautaires de base, agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, les femmes, les jeunes, propriétaires fonciers, etc.) afin de

recueillir les avis, suggestions et préoccupations et d'identifier des solutions pour une élaboration inclusive et participative de la Charte améliorant la gouvernance des ressources foncières.

- **Ateliers communaux de restitution et validation des résultats des concertations zonales (Novembre 2020)**

Une fois les consultations zonales terminées, quatre ateliers communaux, à raison d'un atelier par commune, ont été tenus pour restituer les résultats de la concertation, les soumettre à la correction et à la validation des populations issues de ces zones et les élus.

Ayant réuni les autorités municipales, les représentants des différentes zones, à raison de dix (10) personnes par zone, (chefs de village, imams, organisations féminines, jeunes, organisations professionnelles, etc.), les autorités territoriales, les services étatiques, avec l'appui de l'IPAR et du CONGAD, le facilitateur a repris toutes les thématiques abordées, point par point, pour présenter les résultats, demander à l'assistance de les valider et de décider des points importants à retenir pour les clauses de la charte. Tous les points ressortis dans chaque thématique ont été débattus, souvent de façon animée, avant de faire un choix final.

- **Atelier intercommunal de synthèse et de validation de Charte de gouvernance foncière sensible au genre dans l'arrondissement de Méouane (Mars, 2021)**

C'est suite à la validation des résultats de la concertation dans chaque commune que s'est tenu cet atelier.

Cet atelier de validation, où toutes les communes étaient représentées, a procédé au travail de sélection et de validation des propositions et orientations issues de la base. Du fait de sa large représentativité, il s'est aussi prononcé sur le dispositif à mettre en place pour le suivi et la pérennisation de la Charte.

A la suite du partage des propositions, les discussions entre les différents acteurs, étatiques, territoriales et communautaires ont permis de les enrichir, d'adopter, à la fin, la Charte. Et ce, après un processus de concertation et d'élaboration collective du contenu et de mettre en place un dispositif de veille et d'appui à l'opérationnalisation de la Charte.

- **Ateliers d'évaluation des formations des parajuristes et des activités de sensibilisation à mi-parcours (Octobre, 2020)**

Dans chaque commune, les sessions de formation des femmes et de leurs alliés communautaires ont été précédées d'un établissement de la situation de référence pour pouvoir, ensuite, évaluer l'évolution de leur niveau de connaissances et compétences à porter les actions de communication.

Un an après les sessions de formation, un atelier d'évaluation a ainsi été tenu dans chaque commune sur une journée pour tenter de mesurer les changements induits.

C'est sur la base des résultats de cette évaluation et des incidences de l'interruption de la mise en œuvre en raison de la pandémie de la Covid-19, que les activités de la seconde phase d'intervention du projet ont été réajustées.

- **Assemblées villageoises de concertation pour la mise en place des Comités fonciers villageois sensibles au genre à Toubacouta (Novembre-Décembre 2020)**

**Dix (10) assemblées villageoises de concertation et de négociation ont eu lieu dans dix (10) villages de la commune de Toubacouta, en vue de mettre en place des Comités fonciers sensibles au genre. Il s'agissait d'assemblées participatives de réflexion, de concertation et de négociation.**

Ce processus s'est appuyé sur des principes clés que sont l'inclusion et la participation effective de tous les acteurs communautaires concernés. Car, le bon fonctionnement des comités, leur ancrage dans la légitimité sociale et leur pérennisation dépendent de l'adhésion et de leur appropriation par toute la communauté

Avec l'appui d'un facilitateur juriste foncier, ces assemblées villageoises ont réuni le chef de village, l'autorité religieuse, les conseillers municipaux résidents, des représentants des notables, des organisations de jeunes, des organisations de femmes, des groupes socioprofessionnels ainsi que les parajuristes fonciers formés.

Cependant, en raison de l'importance des enjeux fonciers et des considérations sociales encore fortes, ces assemblées ont souvent été émaillées de tensions, voire de fortes disputes qui, dans l'ensemble, ont fini par s'apaiser pour permettre à l'assistance de mettre sur pied le comité constitué entre onze (11) et treize (13) membres, selon la taille du village, mais également le nombre de conseillers municipaux qui y résident. Une fois les membres identifiés, chaque comité a procédé à la mise sur pied d'un bureau de quatre membres présidé par le chef village, dans lequel les femmes et les jeunes sont représentés.

➤ **Ateliers conjoints avec le Collège des femmes du CNCR à l'occasion de la journée des droits des femmes (Mars 2020 et Mars 2021)**

Mis en œuvre en partenariat avec le CNCR, ce projet a eu, depuis le début, l'objectif de faire porter le plaidoyer pour la mise à l'échelle des résultats à cette organisation paysanne, en particulier à son Collège des femmes, dont les membres ont d'ailleurs constitué l'essentiel des comités locaux et parajuristes formés dans les trois zones cibles.

En plus d'impliquer ces femmes dès le début par leur participation à la définition de la méthodologie du projet, la présélection des sites d'intervention, au lancement du projet, à la composition du dispositif local de mise en œuvre des activités, de faire présider le COPIL par une parlementaire membre fondatrice et trésorière de cette organisation, les résultats du projet, à chaque étape, ont été partagés avec le bureau du collège, dans le but d'informer ses membres et de faciliter le portage de la duplication et du plaidoyer dans leur zones d'origine respectives, à l'occasion de la célébration de la journée du 08 mars.

Si en mars 2020, il s'agissait uniquement de partager les résultats de l'étude de base, de recueillir et d'échanger sur leurs expériences afin de mieux orienter l'action, en mars 2021 en revanche, l'objectif était de partager les expériences porteuses de changement testées, leurs résultats mais également de réactualiser leur stratégie de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre sur cette base.

➤ **Forum de renforcement de capacités et d'échanges sur les dispositions portant sur le quota sur les ressources productives (Mars, 2021).**

Dans sa démarche itérative de territorialisation des stratégies pour répondre constamment aux besoins des femmes bénéficiaires, un second forum, tenu à Saint-Louis en partenariat avec la SAED, avait réuni les membres du comité local, des parajuristes, des femmes leaders d'organisations féminines, de productrices de Ross Béthio, Diawar et Boundoum, des services techniques de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, d'institution de recherche de l'Université Gaston Berger. Il a permis de renforcer les capacités de ces femmes en partageant les résultats de la recherche pour cette zone, d'une part, et, d'autre part, les dispositions légales et cadres institutionnels, parmi lesquels la Circulaire 2018 sur le quota du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, de dialogue entre la SAED et ces femmes sur l'application effective du quota d'au moins 30% ainsi que sur les bonnes pratiques et autres dispositions favorisant l'accès des femmes aux facteurs de production.

Des axes de plaidoyer pour l'effectivité de l'application du quota d'au moins 30% et autres dispositions facilitant l'accès sécurisé des femmes aux ressources productives ainsi que leurs

modalités de mise en œuvre ont été par ailleurs définis et adoptés par les différentes parties prenantes.

➤ **Sessions de dialogue et de négociation pour la sécurisation des occupations foncières des femmes et de leurs communautés à Toubacouta (Mars-Mai, 2021)**

Dans la continuité des activités de communication et d'influence, les parajuristes ont accompagné des femmes, des groupements de femmes et leurs communautés, hommes et jeunes, dans des sessions de négociations communautaires et intrafamiliales pour sécuriser leurs occupations foncières dans **vingt-deux (22) villages** de la commune.

Il s'agissait, non seulement de négocier pour eux-mêmes avec leurs familles, pour sécuriser les terres qu'elles exploitent, mais également de mener des enquêtes sociofoncières pour identifier des femmes exploitantes et de leur proposer de sécuriser leurs occupations foncières. Si elles acceptent, les parajuristes les accompagnent pour négocier avec les décideurs non-formels communautaires et au sein des familles, afin les convaincre de leur accorder la possibilité de formuler une demande de délibération, de façon individuelle mais aussi collective.

Dans une stratégie de négociation gagnant-gagnant, les parajuristes ont proposé aux hommes de les accompagner à sécuriser s'ils accordent cette possibilité aux femmes.

En effet, les parajuristes avaient obtenu la réduction des frais de bornage du Conseil municipal qui les a ramenés à 5000 F CFA pour les femmes et 10.000F pour les hommes, à la place de 15.000 F CFA le m2 pour les habitations et 50.000 F l'hectare pour les terres agricoles.

➤ **Forum de dialogue multi-acteurs et de négociations pour la mise à l'échelle des Comités fonciers villageois et l'élargissement de la commission domaniale à Toubacouta (Avril, 2021)**

Dans la poursuite du processus de mise en place et de test d'outils de participation citoyenne pour une gouvernance foncière plus inclusive et équitable, un forum avait réuni le Conseil municipal, notamment les membres de la Commission domaniale, le Bureau du maire, les autorités territoriales, les services techniques de l'Etat, les parajuristes, les membres des bureaux des dix (10) comités fonciers villageois déjà installés ainsi que les chefs des cinquante-deux (52) villages de la commune. Il avait pour but, d'une part, de poursuivre le renforcement de capacités continu de ces différents acteurs sur les dispositions de la législation foncière, y compris sur les droits fonciers des femmes, mais également de la loi sur **la Décentralisation** portant sur la participation citoyenne. D'autre part, le forum se voulait aussi d'être un espace de dialogue entre ces différents acteurs, avec l'appui d'un facilitateur juriste expert foncier, sur la pertinence et l'opportunité de la mise à l'échelle des comités fonciers villages comme cadres de concertation garantissant une participation effective de l'ensemble des acteurs à la gouvernance foncière, et de l'élargissement de la Commission domaniale aux membres du bureau de chaque comité villageois, lorsque celle-ci se déplace dans les périmètres de chaque village.

L'engagement du Conseil municipal d'élargir la Commission domaniale et le consensus entre ces différents acteurs pour la mise à l'échelle des comités fonciers villageois ont été soutenus et actés par le Maire à travers un arrêté institutionnalisant ces comités fonciers villageois.

➤ **Forum de sensibilisation et d'information sur l'intérêt de l'intercommunalité dans la gouvernance foncière, Ronkh (Mai, 2021)**

Ce projet a appuyé la tenue d'un forum de redynamisation du processus d'intercommunalité, dont les jalons ont été posés depuis 2016, entre les communes de Diama, Ngnith, Ronkh et Ross Béthio (arrondissement de Ndiaye, département de Dagana, région de Saint Louis), en sus de renforcer les acquis et d'échanger sur les enjeux, modalités et conditions d'intégration de la question de la gouvernance foncière dans les grands axes d'intervention.

Ayant réuni une centaine de participants, les maires des quatre communes, le préfet du département, l'IPAR, le CNCR, les services techniques de l'Etat parties prenantes de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles, femmes leaders, les hommes, les chefs de village, les jeunes, les leaders religieux, ce second forum sur l'intercommunalité découle d'une demande des femmes accompagnées par le projet et les autres acteurs de la question foncière à Ross Béthio qui ont mis en lumière l'intérêt de la mise en place d'une intercommunalité pour élargir l'assiette foncière, notamment au profit de toutes les femmes.

Outre les échanges sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ce dispositif, les femmes ont fait le plaidoyer pour que cette intercommunalité fasse la promotion des droits fonciers de la femme en augmentant les superficies qui leur sont attribuées et mette en place des stratégies leur permettant de pouvoir faire face à d'éventuels chocs comme la pandémie du Covid-19 qui a anéanti tous les efforts et initiatives économiques des femmes.

Faisant état d'expériences menées dans leurs communes respectives en faveur des droits fonciers des femmes, les maires de ces différentes communes soutiennent que les collectivités ne freinent pas les droits fonciers et se sont parfois montrés plutôt réfractaires à ce plaidoyer des femmes à leur opposant les difficultés d'accès que rencontrent aussi les hommes.

➤ **Session spéciale de délibération des demandes de sécurisation à Toubacouta (Mai 2021)**

Un conseil municipal ouvert au public, comme le permet la loi, a été organisé par la commune de Toubacouta pour la tenue d'une session spéciale de délibérations des demandes formulées par les femmes parajuristes et leurs alliés, les femmes sensibilisées ainsi que leurs communautés, jeunes et hommes.

Outre les parajuristes, les représentants des comités fonciers villageois, cette session a aussi vu la participation de l'IPAR, la présidente du comité de pilotage national du projet, une représentant du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant, les coordinatrices des deux comités locaux des deux autres communes d'intervention, la présidente du Collège des femmes du CNCR, dans une perspective de partage d'expériences et d'apprentissage mutuel afin de susciter l'effet « *tâche d'huile* » et la mise à l'échelle.

➤ **Atelier de renforcement de capacités, de partage des résultats du projet et de dialogue avec les membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (Mai 2021)**

Après un premier atelier de dialogue politique national en 2020, le projet a organisé un second ayant eu comme but le renforcement de capacités et le partage des bonnes pratiques testées et de leurs résultats avec les membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales.

En effet, le HCCT est une assemblée consultative qui a pour mission d'étudier et de donner un avis motivé sur les politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement du territoire. Il est constitué d'élus territoriaux et, étant donné que le foncier est transféré, ce sont eux qui ont la responsabilité de promouvoir les droits de la femme et de donner un contenu réel aux droits fonciers légaux des femmes. D'où la pertinence de tenir cet atelier avec eux dans le but de favoriser la mise à l'échelle des résultats.

Sous l'égide de la présidente de l'institution, l'atelier a vu la participation d'une quarantaine de hauts conseillers en présentiel et d'une vingtaine en ligne, en plus des représentants de l'IPAR et du CNCR.

Cet atelier a par ailleurs constitué un cadre d'échanges sur les droits fonciers de la femme qui a permis aux Hauts conseillers d'être mieux outillés sur le droit foncier et d'impulser des changements positifs au sein des collectivités territoriales.

➤ **Atelier de renforcement de capacités des chefs de villages et des membres des bureaux des comités fonciers villageois à Toubacouta (Mai 2021)**

Membres de droit de la Commission domaniale du Conseil municipal, lorsque celle-ci intervient dans les périmètres de leurs villages, les chefs de village, les autorités administratives, sont les premiers acteurs de la gouvernance foncière à l'échelle territoriale la plus fine. Le rôle du chef de village a été défini à travers un décret<sup>17</sup> présidentiel.

Ils constituent également un élément central dans le dispositif de prévention et de résolution des conflits fonciers et des acteurs de premier plan de la gestion coutumière.

De même, les membres des bureaux des comités fonciers villageois, que président d'ailleurs les chefs de village, comme cadre de concertation et de dialogue sur le foncier mais également comme membres de la commission domaniale élargie, doivent jouer un rôle important dans la gestion foncière au sein de chaque village bénéficiaire.

Dès lors, les chefs de village comme les membres des bureaux des comités fonciers villageois avaient besoin d'être outillés sur le cadre juridique de la gouvernance foncière, mais également d'être informés des bonnes pratiques et de dialoguer entre- eux pour une meilleure prise en compte des droits fonciers des femmes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la tenue de cet atelier de renforcement de capacités des cinquante-deux (52) chefs de village de la commune et les membres des dix (10) comités fonciers villageois de la Commune de Toubacouta.

➤ **Atelier de dialogue pour la mise en place d'une commission domaniale élargie aux femmes et de renforcement de capacités des élus à Darou Khoudoss (Mai, 2021)**

C'est ainsi que ce projet, en partenariat avec IED Afrique, a aussi organisé un atelier durant deux jours, avec la participation du maire de la commune, l'ensemble de ses adjoints et le conseil municipal, notamment les membres de la Commission domaniale, ainsi que des femmes leaders et animatrices foncières. Le premier jour a été consacré aux échanges sur le rôle et les responsabilités de la CDE, le statut de ses membres, les contours du champ d'intervention de ses représentantes, les modalités d'intégration de la CDE au dispositif institutionnel de la commune, et, enfin sur les critères de choix de ses membres.

Bien que l'accord de principe du maire eut été obtenu pour l'élargissement la Commission domaniale, les modalités de sa mise en place ainsi que sa composition ont évolué au fil des discussions. Ainsi, à la place d'une Commission domaniale élargie à cinq (05) femmes leaders identifiées sur la base des critères ayant fait l'objet de consensus, le Maire et le Conseil municipal ont finalement opté pour un modèle plus ou moins similaire à celui qui est déjà testé à Toubacouta. Ainsi, à chaque fois que la Commission domaniale se déplace dans les territoires d'une zone, elle sera de fait élargie aux animatrices foncières et femmes élues déjà formées par ce projet.

Le second jour a été consacré à la formation des élus, en présence d'animatrices foncières du projet dans la commune, sur la législation foncière et les dispositions légales sur la participation citoyenne.

Au total, 30 causeries villageoises, 11 émissions radios communautaires, 82 VAD, 09 fora participatifs communaux et intercommunaux, 16 ateliers zonaux de concertation, 10 assemblées villageoises, 2 ateliers nationaux de dialogue politique de haut niveaux ont été tenus dans les 03 zones d'intervention et à Dakar.

<sup>17</sup> Décret n° 96-228 du 22 mars 1996, modifiant le décret n° 72-636 du 29 Mai 1972, relatif aux attributions des chefs de village (J.O. n°4230, p. 965).

Cinq ateliers de restitution, de correction et de validation des résultats de l'étude de base et de l'évaluation finale, trois dans les communes et deux à Dakar, ont été organisés durant le projet. L'ensemble des fora au niveau des zones d'intervention et ateliers nationaux ont été couverts par la presse nationale et les radios communautaires, y compris les médias digitaux.

➤ **Enquêtes pour la capitalisation des acquis du projet (Mai 2021)**

Cette activité s'inscrit dans la composante 3 du projet, Capitalisation-valorisation, qui avait pour but d'évaluer les résultats du projet pour en saisir les acquis, les gaps, les facteurs de succès et de d'échec, les leçons apprises et défis mais également de documenter le processus de mise en œuvre.

Des enquêtes qualitatives ont ainsi été menées dans les trois zones cibles pendant une durée de sept jours par une équipe d'enquêteurs supervisée par un consultant spécialiste de la gestion des connaissances et des deux chercheuses de l'équipe du projet.

Cette activité a ainsi permis d'identifier les connaissances et bonnes pratiques spécifiques développées par le projet ayant permis d'analyser et d'expliquer l'expérience et de formuler des recommandations pratiques et politiques pour la mise à l'échelle et la réplication dans d'autres zones et contextes.

➤ **Atelier final de restitution et de partage des résultats (Juin 2021)**

Au terme de la mise en œuvre, basée sur une démarche de recherche-action participative et itérative, une évaluation pour capitaliser les réussites, documenter la démarche et identifier les gaps a été menée.

Placée sous la présidence du Directeur de Cabinet de Mme le ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant, cet atelier a vu la participation des membres des comités locaux et parajuristes, avec à leur tête, les trois femmes leaders coordinatrices, le Comité de Pilotage national, les organisations de la société membres du CRAFS, de représentants de l'alliance « Femme et Foncier », du COPIL/DV, du PROCASEF, des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale et GIZ), les parlementaires, élus territoriaux, les présidentes des collèges des femmes du CNCR et du ROPPA et des membres des bureaux, les services techniques de l'Etat, l'équipe technique CNCR, et de l'IPAR, trois représentantes du CRDI, la directrice du Bureau Afrique du Centre et de l'Ouest (Braco), la Directrice de Programmes Gouvernance Inclusive et Justice, et enfin, l'administratrice principale du programme Gouvernance CRDI ainsi que la presse nationale.

C'est pour partager les leçons apprises tout au long de la mise en œuvre du projet, qu'un forum participatif, faisant également office d'atelier final, portant sur les stratégies d'amélioration des droits fonciers des femmes, leur accès aux moyens de valorisation comme moyen de sécurisation durable de la terre et leur participation effective à la gouvernance foncière a été organisé par l'IPAR, en partenariat avec le CNCR.

Il s'agissait de façon spécifique de :

- partager les principaux résultats et leçons apprises du projet ainsi que les défis de la pérennisation des acquis ;
- faire des recommandations pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques ;
- poser le débat autour de l'accès des femmes aux facteurs de production comme moyen de sécurisation durable de la terre en lien avec les programmes actuels et futurs portés par les partenaires techniques et financiers ;
- partager les actions de la stratégie de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, portée par le Collège des femmes du CNCR.

## 6 EXTRANTS

Plusieurs extrants ont été produits durant l'exécution du projet :

- 1 rapport de l'atelier méthodologique et de lancement ;
- 1 guide méthodologique général ;
- 1 rapport de revue documentaire ;
- 1 rapport de recherche de l'étude de base ;
- 1 guide illustratif de sensibilisation et de vulgarisation du cadre réglementaire du foncier au Sénégal ;
- 3 vidéos de capitalisation d'expériences de femmes leaders ;
- 02 fact-sheet de valorisation des résultats de l'étude de base ;
- 05 infographies de valorisation des résultats de la recherche ;
- 03 rapports d'ateliers de renforcement de capacité des femmes et leurs alliés communautaires ;
- 09 rapports des fora ;
- 1 rapport des assemblées villageoises ;
- 2 rapports des ateliers de renforcement des capacités et dialogue politique national (avec les parlementaires et élus territoriaux et avec les membres du HCCT) ;
- 1 rapport de capitalisation des résultats du projet ;
- un film de capitalisation des résultats du projet ;
- 2 rapports d'ateliers nationaux de restitution des résultats (étude de base et capitalisation) ;
- 2 policy brief (sur les résultats de l'étude de base et de la capitalisation) ;
- 1 article scientifique à paraître dans le numéro spécial **COSTEA – Cahiers Agricultures** « Foncier irrigué, enjeux et perspectives pour un développement durable de l'irrigation ».

## 7 INCIDENCES

Les incidences de ce projet sont à apprécier à plusieurs niveaux, selon les composantes mais aussi et surtout de façon holistique, en considérant leur contribution d'ensemble aux résultats finaux.

### 7.1 Les incidences de la recherche

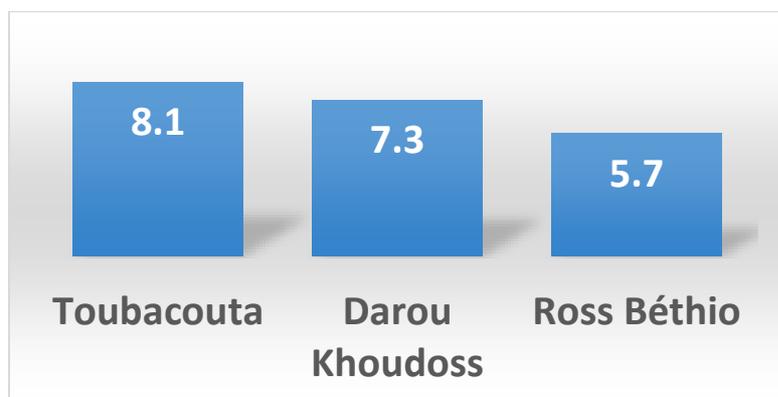
Sa contribution principale a été de produire des données probantes, désagrégées selon le sexe, l'âge et les réalités foncières de chaque zone. Elles ont permis d'améliorer les connaissances sur les bonnes pratiques existantes et approches qui marchent, les enjeux et défis de l'accès sécurisé des femmes à la terre selon le contexte, ainsi que le niveau de participation des élues à la gouvernance foncière au sein des Commissions domaniales.

Ainsi, la recherche a permis de poser le contexte de mise en œuvre des expériences documentées, en établissant l'état des lieux du capital foncier des ménages et de sa répartition entre les catégories de sexe et d'âge, ainsi que les contraintes multiformes qui freinent l'accès des femmes à la terre et leur participation à la gouvernance, y compris les conséquences de l'entrecroisement entre hiérarchies verticales et horizontales.

#### ➤ Un Capital foncier des ménages

Dans ce contexte de prédominance de la gestion coutumière, du développement de la marchandisation de la terre, favorisant le phénomène d'acquisition des terres à la grande échelle, et de pauvreté féminine dominante, les femmes accèdent davantage à la terre au sein de leur famille. Il était ainsi important de faire l'état des lieux du capital foncier des ménages et de sa répartition.

La recherche révèle la faiblesse du capital foncier des ménages dans les zones, d'autant plus que le nombre d'actifs est important, six (06) en moyenne.

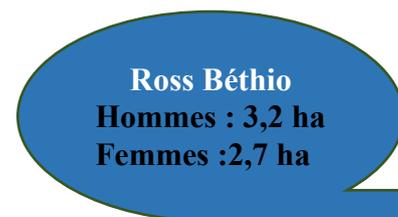
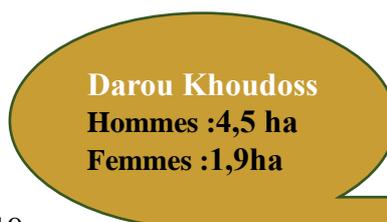


Source : IPAR, Genre et Foncier, 2019

Des disparités non négligeables sont notées entre les communes, si l'on considère les valeurs médianes :

- 6,3 ha à Toubacouta,
- 5 ha à Darou Khoudoss
- 2 ha à Ross Béthio.

➤ **Inégale répartition du capital foncier entre sexes :**



Source : IPAR, Genre et Foncier, 2019

**NB : Dans le Delta, seul 1% des terres irriguées par l'Etat et ses partenaires revient aux femmes.**

➤ **Contraintes multiformes d'accès sécurisé des femmes à la terre**

**Darou Khoudoss :**

- Tous les domaines fonciers et industries minières
- + - 20% des terres dans la zone des terroirs
- Non-respect de la réhabilitation des terres par les industries chimiques.
- Faible implication des femmes dans la production
- Héritage appliqué, mais essentiellement sur les pieds d'arbres et non sur les terres nues.

**Ross Béthio :**

- Mainmise des hommes sur les terres attribuées aux actifs du ménage ;
- Coût de la valorisation ;
- Salinisation des terres et problème d'accès à l'eau ;
- Effets pervers de certaines interventions.
- Héritage non-appliqué.

**Toubacouta**

- Emergence du marché foncier à Toubacouta ;
- Difficultés d'accès à l'eau pour exploiter les terres obtenues ;
- Agriculture familiale dominante ;
- Salinisation des terres ;
- Le développement du tourisme et de l'hôtellerie ;
- Héritage non appliqué.

**Outre ces contraintes spécifiques, les convergences sont notées entre les trois communes :**

- normes sociales de genre ;
- agrobusiness et ATGE, bien installés dans le Delta et les Niayes, et émergents dans la zone de Toubacouta ;
- les effets du changement climatique et environnemental, notamment la salinisation des terres à Ross Béthio et Toubacouta ;
- superposition de systèmes de référence ;
- faible application de la loi ;
- non maîtrise de la législation ;
- la pauvreté féminine et le manque de moyens pour valoriser les terres sont en passe de devenir l'une des principales contraintes à l'accès sécurisé des femmes à la terre. **61,2% des répondants considèrent le manque de moyens comme frein principal.**

➤ **Quasi-exclusion des femmes de la gouvernance foncière**

Darou Khoudoss

Toubacouta

Ross Béthio

30 femmes et 30 hommes

23 hommes et 23 femmes

23 hommes et 23 femmes



**Aucune femme dans la commission domaniale**

**1 femme dans la commission domaniale.**

**Aucune femme dans la commission domaniale**

➤ **Documentation de expériences : des solutions alternatives identifiées**

❖ **Toubacouta**

Par la formation de parajuristes, l'alphabétisation fonctionnelle, la sensibilisation, les alliances stratégiques avec une forte implication du Maire, le dialogue social, les négociations participatives et intrafamiliales et la gratuité des frais bornage accordée par le Conseil municipal comme stratégie d'intervention du consortium AJS/CNCR/COSPE :

- 227 délibérations délivrées aux femmes et leurs alliés hommes ;
- 28% de délibérations pour les femmes et 5% pour les hommes.

❖ **Darou Khoudoss**

La formation d'animateurs fonciers, le renforcement de capacités des leaders communautaires et la sensibilisation comme stratégie d'intervention d'Enda Pronat :

- 100 demandes formulées par des propriétaires coutumiers, dont 17% par des femmes ;
- Aucune délibération obtenue ;
- 9% d'hommes ayant un papier sur les terres qu'ils exploitent et 0%, pour de femmes.

A Toubacouta et Darou Khoudoss, les initiatives mises en œuvre par des organisations de la société civile ont adopté une approche similaire portant sur le renforcement de capacités des acteurs locaux, la formation de parajuristes et d'animateurs fonciers, la sensibilisation et l'accompagnement à la sécurisation des occupations foncières. Cependant, les résultats dans les deux communes ont été très différentes.

A Toubacouta, la négociation, l'implication du Maire « champion », le dialogue social, la gratuité des frais de bornage et une relative disponibilité foncière ont constitué des facteurs de succès. A Darou Khoudoss, en revanche, la cohabitation de tous les domaines fonciers avec comme conséquence l'étroitesse de la zone des terroirs, qui représente à peine plus de 20% des terres, l'approche andocentrée adoptée en privilégiant l'entrée par les exploitations familiales, le coût de la sécurisation et de la valorisation, ainsi que la forte valeur marchande de la terre, expliquent l'absence de délibérations, malgré une centaine de demandes formulées, y compris celles des femmes.

**La différence de résultats dans ces deux communes témoigne également de la nécessité de cibler particulièrement les droits fonciers des femmes. Bien que la pertinence de l'entrée par l'exploitation familiale ne soit pas remise en cause, l'approche andocentrée, qu'elle préconise, ne permet pas toujours de prendre en compte les besoins, contraintes et opportunités sexospécifiques, occulte, de ce fait, les droits fonciers des femmes qu'elle relègue au second plan.**

#### ❖ **Ross Béthio (avec les villages Boundoum et Diawar)**

Le quota et l'accès collectif comme stratégie d'amélioration des droits fonciers des femmes. Cependant, les résultats révèlent qu'à peine 1% des terres aménagées sont occupées par les femmes, essentiellement de façon collective. Celles-ci se retrouvent à l'entrecroisement entre les hiérarchies verticales entre classes, familles et catégories sociales et horizontales, notamment de genre entre hommes et femmes, mais aussi entre femmes.

#### **Quota : Plus un objectif qu'une réalité**

- Le quota attribué aux femmes dans les AHA, à partir de 1991, réalisés sur fonds publics et dans les programmes de partenariat public-privé vise un taux de 10 à 30%
- Toutefois, le taux réel atteint varie entre 6 et 12%, pour l'essentiel des programmes ayant intégré un système de quota.
- Le quota sur le matériel agricole permettant d'exploiter les terres obtenues est peu respecté ou bien ne profite qu'aux femmes leaders au détriment des plus vulnérables.
- Le programme 3PRD, un partenariat public-privé pour des aménagements de dernière génération, a institué un système de quota de 30% pour femmes. Le taux réel atteint est **13%** pour sa première phase. Ce n'est que pour la seconde phase que les **30%** sont atteints ;
- Le quota semble davantage obéir à une demande des bailleurs qu'une réelle volonté de réduire les inégalités de genre dans l'accès aux AHA.

Dans cette zone, l'évaluation du système de quota de 10% pour les femmes dans les AHA, prévu par la SAED, dans ces lettres de mission, révèle ainsi que cette mesure peine à être

effective et reste à l'état d'un objectif, malgré son institutionnalisant par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) à travers une Note circulaire datant 2018.

Pour rappel, cette Note circulaire du MAER vise à réduire les inégalités genre au niveau des activités agricoles : stipule l'attribution d'un quota pour les femmes de 15% des aménagements, 20% engrais subventionné, 20% de semences certifiées, 10% des tracteurs subventionnés, 40% du financement et 20% de taux de représentation dans instances de prises de décision dans le secteur de l'agriculture.

Dans les cas où il est appliqué, le quota tend à devenir un plafond au lieu de rester un seuil pour les bénéficiaires.

Pour les 3PRD, bien que le quota de 30% soit atteint, il s'agit essentiellement de femmes leaders des organisations paysannes, des politiciennes et des agentes des services techniques de l'Etat ainsi que quelques autres femmes ayant les moyens ou et un réseau fort. L'instauration de ce quota n'est pas suivie de mesures spéciales favorisant l'accès des femmes, y compris les plus vulnérables, à ces aménagements modernes. Car l'accès est uniquement soumis à la capacité de mise en valeur. De fait, seule une poignée de femmes peuvent en profiter, ce qui accentue, de ce fait, les inégalités de genre mais également entre les femmes

Les conditions d'accès aux parcelles des 3PRD sont :

- 15.000 FCFA pour ouverture de dossier.
- 600.000 à 700.000 FCFA de caution.
- Pour l'attribution finale, 3.500.000F CFA pour 10 ha, 13 millions, pour 25 ha.
- Délai de dépôt de l'argent jugé court : **un mois**
- Absence de possibilité d'accès collectif qui pourrait permettre aux femmes, dont la grande majorité ne dispose pas de moyens pour bénéficier de ces aménagements, de mutualiser leurs ressources.

### **L'accès collectif : l'expérience de la GOANA pour l'UFP**

- 280 ha négociés par les 1021 femmes de l'UFP
- 140 ha exploités à cause de la salinisation, des difficultés d'accès à l'eau et du problème de drainage
- Le système de rotation mis en place pour les femmes exploitantes au sein des organisations bénéficiaires membres de l'Union
- Mais on note un accaparement de ces terres par une partie des femmes leaders au détriment de la masse.
- La capacité de mise en valeur détermine l'accès, bien que ces terres soient allouées à l'organisation, donc à l'ensemble de ses membres.

L'utilisation de l'approche intersectionnelle s'est révélée particulièrement pertinente dans l'analyse de cette initiative, car elle a permis de mettre en lumière aussi bien les inégalités entre hommes et femmes que la dynamique de pouvoir entre les femmes au sein de ces organisations féminines qui se combinent pour exclure les plus vulnérables. Les résultats révèlent en effet une étroitesse des superficies octroyées au regard du nombre de femmes, la qualité moindre des terres, les difficultés d'accès à l'eau, le coût de la valorisation, la salinisation. Une situation qui fait que de cette stratégie d'accès devient une source supplémentaire d'inégalités entre hommes et femmes, mais également de clivages entre les femmes leaders et les autres membres des organisations bénéficiaires.

Cependant, cette modalité d'accès peut être une solution alternative dans ce contexte d'épuisement des réserves foncières. D'ailleurs, les résultats révèlent que celles qui accèdent et exploitent ces terres ont une bonne appréciation de cette modalité car elle améliore leurs situations et celles de leurs ménages :

- ☐ Améliore leurs revenus et ceux de leurs ménages pour 59% des femmes ;

- ❑ Améliore l'accès à la terre pour 54% d'entre elles ;
- ❑ Améliore leurs connaissances des bonnes pratiques culturelles pour 36%.

C'est sur la base de ces résultats portant sur les bonnes pratiques, les contraintes et leviers de changement identifiés, des solutions sont proposées et testées.

## 7.2 Les incidences du renforcement de capacités et de l'engagement communautaire

La stratégie participative et transformative basée sur l'*empowerment* des femmes, l'engagement communautaire, des hommes, jeunes, leaders non-formels, l'implication des décideurs formels, des changements clés, directs et indirects, sont favorisés par ce projet.

- 71 parajuristes/animateurs fonciers, dont 62 femmes et 09 hommes, formés ont permis le renforcement du leadership féminin par la consolidation des connaissances des parajuristes et animateurs fonciers déjà actifs, l'augmentation de leur nombre, la diversification des profils et le renouvellement générationnel.
  
- **Amélioration des connaissances sur la parité et la participation des femmes élues sur aux instances de pilotage au niveau local est de 51% à 81% à Toubacouta ; 55% à 87% à Ross Béthio ; de 58% et 88% à Darou Khoudoss.**
  
- **Amélioration des connaissances des bénéficiaires concernant les droits fonciers des femmes :**
  - Le taux de bénéficiaires considérant que les hommes ont des droits fonciers supérieurs à ceux des femmes est passé de **47,4% à 11,1%** à Ross Béthio ;
  - Celles qui affirment qu'homme et femme ont les mêmes de droits sont passées de **47% à 83%** à Darou Khoudoss et de **45% à 85%** à Toubacouta.
  
- **Amélioration de la maîtrise, mais de façon pratique, des étapes de la procédure de sécurisation :**

Le pourcentage de bénéficiaires capables de citer des étapes clés de la procédure de sécurisation est passé de **47% à 88%** à Toubacouta, de **50 % à 94,1%** à Ross Béthio, de **52,6% à 75%** à Darou Khoudoss ;
  
- **Renforcement de la confiance en soi et de la capacité à parler en public des questions foncières**, comme le dit cette parajuriste à Toubacouta : *« je dirais que j'ai plus de confiance en moi pour parler de la terre, je peux dire que je suis passée de la classe de CM2 à la 3<sup>ème</sup> ».*
  
- **Amélioration des opportunités et mécanismes de participation des femmes à la gouvernance foncière :**
  - ❖ **A Toubacouta :**
    - **Dix (10) comités fonciers villageois sensibles au genre**, composés des chefs de village qui les préside, de représentants des notables, de l'imam, du curé, des femmes, des jeunes, des élus et des parajuristes résidents, sont installés pour une gestion participative et plus équitable du foncier et servant de cadre de concertation et de dialogue.
    - Le processus de mise à l'échelle des comités fonciers aux **quarante-deux (42)** villages restants de la commune est entamé.
    - La Commission domaniale est élargie aux membres du bureau de chaque comité foncier quand celle-ci se déplace dans les périmètres de chaque village.

### ❖ Darou Khoudoss

Grâce à une synergie d'actions entre organisations, **une Charte de gouvernance foncière plus inclusive et sensible au genre** a été mise en place et délibérée dans les quatre communes de l'arrondissement de Méouane, dont Darou Khoudoss.

#### ➤ **Actions menées pour participer à la gouvernance et ou revendiquer leurs droits sur les facteurs de production, dont la terre.**

### ❖ Toubacouta

- Les parajuristes, les femmes sensibilisées ainsi que des hommes alliés ont conduit des négociations participatives communautaires et intrafamiliales dans **vingt-deux (22) villages** pour la sécurisation des occupations foncières.
- Test de l'élargissement de la Commission domaniale, lors de l'évaluation des demandes de sécurisation formulées, jugé très positif par le président de cette Commission domaniale qui demande à ce que ce dispositif soit pérennisé.
- Grâce à la mobilisation des femmes et de leurs alliés, un environnement plus favorable, l'engagement d'un Maire « champion » et la réduction des frais de bornage, le taux de sécurisation pour les femmes est passé **de 28 à 38%** entre la situation de référence et l'évaluation finale.
- **403 demandes** de sécurisation formulées et **260 délibérations** approuvées lors d'une session spéciale pour les femmes, ainsi que des membres de leurs communautés, grâce à un système de négociation gagnant-gagnant.

### ❖ Darou Khoudoss

- La participation active et la responsabilisation des animatrices et animateurs dans les concertations zonales et dans la validation des résultats pour la mise en place de la Charte locale de gouvernance foncière plus équitable et inclusive.
- Grâce à l'effet combiné de plusieurs initiatives et la réduction des frais de bornage, le taux de sécurisation pour les femmes est passé de **0% à 11%**.

### ❖ Ross Béthio

- La question de la légifération du quota, dans ce contexte de processus continu de réforme foncière au Sénégal, est remise sur le devant de la scène aussi bien aux niveaux local que national. Bien que la loi ne soit pas une panacée, le Sénégal disposant d'ailleurs d'une législation assez progressiste, la légifération du quota permettra de mieux encadrer son application et surtout d'éviter que celle-ci ainsi que le taux appliqué ne soient pas laissés au bon vouloir des acteurs locaux et des programmes d'aménagement.
- Le plaidoyer des femmes pour l'application effective des dispositions du quota sur la terre et les autres actifs de production et l'interpellation de la SAED pour son effectivité.
- Face à l'épuisement des réserves foncières, l'accompagnement du projet, du processus de mise en place d'une intercommunalité ont permis l'élargissement de l'assiette foncière notamment au profit de toutes les femmes.
- L'implication active de la délégation de Dagana et des conseillères en Promotion Féminine dans les activités du projet et l'engagement à appliquer le **taux à 30%**.

- L'initiative portant sur la mise en place de l'intercommunalité a aussi été redynamisée. En effet, l'effectivité de l'intercommunalité permettra aux élus de mutualiser leurs ressources pour une meilleure gestion du foncier mais aussi de mettre sur pied une forme de solidarité dans la gestion foncière qui pourrait faciliter l'accès des femmes de Ross Béthio aux réserves foncières aménageables des autres communes parties prenantes de cette initiative.

### 7.3 La mise à l'échelle au niveau politique national des acquis du projet

Dès le début, le projet a mis en place des activités, faciliter des alliances stratégiques et une synergie d'action, mis en place des cadres pour favoriser la mise à l'échelle des résultats.

Le partenariat avec le CNCR, le mouvement paysan le plus influent au Sénégal, et à travers lui, le ROPPA pour le niveau sous-régional, ainsi que l'inclusion des membres clés de son Collège des femmes dans le dispositif d'opérationnalisation, la mise en place d'un comité de pilotage national, la tenue d'ateliers de partage et de dialogue avec les décideurs politiques nationaux et territoriaux et l'implication des ministères et services techniques de l'Etat compétents sur la question foncière, les OSC ainsi que les partenaires techniques et financiers visaient en effet leur appropriation des résultats du projet pour la réplication et la mise à l'échelle.

La composition du comité de pilotage, le fait qu'il soit présidé par une femme parlementaire actrice clé du mouvement paysan, sa vice-présidence qui est assurée par le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant et l'implication de ses membres tout au long de la mise en œuvre, aussi bien dans les activités à la base qu'au niveau national, a favorisé la création d'une alliance stratégique pour le portage du plaidoyer sur la base des résultats.

En plus d'avoir été réalisés et revus avec leurs membres à la base et au niveau national, les résultats du projet ont aussi été utilisés pour réactualiser et améliorer la stratégie nationale du CNCR pour l'accès des femmes à la terre. La participation de représentantes du Collège des femmes du ROPPA à l'atelier national a, par ailleurs, permis d'informer celles-ci des bonnes pratiques pour porter le plaidoyer au niveau sous-régional.

L'atelier de renforcement de capacités et de dialogue avec les parlementaires et élus territoriaux, en partenariat avec ONU-FEMMES, dans le but d'influencer le processus continu de réforme foncière en faveur de l'accès sécurisé des femmes à la terre a permis la mobilisation des députés, une large diffusion des résultats, la promotion de « *Maires champions* » de la cause féminine et un engagement décideurs présents à répliquer les bonnes pratiques dans les autres zones.

En outre, des députés et élus territoriaux se s'étaient aussi auto-désignés pour faire partie d'un comité restreint de réflexion pour travailler à l'élaboration d'une proposition de loi portant sur l'intégration de mesures spéciales en faveur des femmes dans le cadre législatif sénégalais.

**Ainsi, au sortir cet atelier, un processus de mise à l'échelle a été amorcé. Cependant, la pandémie du Covid-19 a freiné ce processus qui n'a pas pu être relancé à la reprise des activités.**

L'atelier de renforcement de capacités, de partage des bonnes pratiques et de dialogue avec les membres du HCCT visait également cette mise à l'échelle. La gestion foncière étant une compétence transférée aux collectivités territoriales, cette institution est l'un des endroits les plus indiqués pour partager les résultats afin de favoriser leur réplication et leur mise cette mise à l'échelle mais également d'informer sur les dispositions légales en faveur des droits fonciers des femmes.

Lors de ses prises de parole, la présidente cette institution a demandé à ce que les résultats du projet soient intégrés au dispositif appelé « *la valise de l'élu* », un outil de renforcement de capacités des élus locaux pour une bonne maîtrise de leurs compétences et des enjeux du développement territorial. Cette proposition constitue un résultat probant de l'influence des résultats de ce projet et une possibilité réelle de mise à l'échelle.

Elle a, par ailleurs, demandé à ce que les bonnes pratiques identifiées soient incluses dans cet outil, mais également intégrées au rapport qui sera transmis au président de la République. Elle a également sollicité l'appui de l'IPAR pour établir l'état des lieux de l'accès sécurisé des femmes à la terre sur l'ensemble du territoire pour soutenir davantage l'avis motivé que l'institution envoie au chef de l'Etat.

L'engagement a été aussi pris par certains élus à porter la mise à l'échelle des bonnes pratiques et de les enrichir avec d'autres identifiées hors de la zone d'intervention de ce projet.

La participation du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant à plusieurs activités, y compris dans les communes cibles, la vice-présidence du Copil qu'il a assuré et la réaffirmation de son engagement, par son représentant, lors l'atelier final de restitution, à œuvrer pour l'utilisation des résultats afin d'orienter les politiques et actions socioéconomiques en faveur de l'autonomisation des femmes et de la résilience des ménages vulnérables, constituent également un acquis du projet.

#### **7.4 Leçons apprises**

Les principaux enseignements que l'on peut tirer à l'issue de ce projet sont :

- La production d'évidences, pour orienter l'action, a été déterminante dans les résultats obtenus. En effet, en documentant les bonnes pratiques d'expériences passées et leurs processus de mise en œuvre et en analysant leurs conditions de mise à l'échelle et de répliquabilité, la recherche a permis d'identifier les contraintes et écueils à éviter et des leviers de changement sur lesquels s'appuyer pour améliorer les droits fonciers des femmes et leur participation à la gouvernance foncière. Cela a également permis d'inscrire le projet dans l'existant en s'appuyant sur des acteurs et résultats des dynamiques mises en œuvre et de lui donner un ancrage local indispensable pour la pérennisation des acquis.
- Le renforcement de capacités, l'inclusion et la participation, le dialogue multi-acteurs local et national ont été déterminants dans l'autonomisation des femmes et à la création d'un environnement favorable au changement de comportements. En effet, associé aux activités de communication et d'influence, le renforcement de capacités des femmes et des différentes catégories d'acteurs locaux a favorisé un éveil de conscience et un engagement communautaire, mais davantage dans les communes de Darou Khoudoss et Toubacouta. Le renforcement de capacités des élus et des leaders coutumiers, selon la majorité des acteurs, est la clé de voûte de la réussite des actions menées, notamment dans ces deux communes.
- La négociation intrafamiliale, participative et communautaire, la promotion de la masculinité positive avec la mise en avant de modèles masculins et d'un Maire « champion » ainsi que la prise en compte également de l'insécurité foncière des hommes, ont constitué des facteurs de réussite pour améliorer l'accès sécurisé des femmes à la terre, à Toubacouta en particulier ;

- Les convention et cadres locaux, tels que les comités fonciers villageois, la charte locale et les commissions domaniales élargies, plus proches des réalités socio-culturelles mais, néanmoins, adossés à la légalité, constituent des comme outils adaptés pour promouvoir une gouvernance plus inclusive et plus équitable favorisant la participation des femmes, notamment dans les communes de Darou Khoudoss et de Toubacouta ;
- La synergie d'action entre les différentes interventions dans la même zone et avec la même cible a montré son efficacité, notamment dans les Niayes. Cette synergie est d'ailleurs réclamée par les acteurs locaux pour, disent-ils, une meilleure lisibilité des interventions et de leurs objectifs, mais également pour plus d'efficacité dans les actions ;
- L'application du principe de « *ne pas nuire* », pour préserver la paix sociale et susciter un changement sans bouleverser les équilibres sociaux, est un facteur d'adhésion des femmes qui, même lorsqu'elles connaissent leurs droits, préfèrent la négociation à la confrontation. En effet, sans perdre de vue les grilles d'intervention du genre, l'adoption d'une démarche d'intervention plus compatible avec les réalités socioculturelles et constamment ajustée pour s'adapter aux besoins et situations changeantes a permis une acceptation du projet et une adhésion.
- Cependant, le niveau d'instruction très faible de la grande majorité des femmes, la non-translation des supports dans les langues locales et avec un langage simplifié accessible et illustré, font que les parajuristes et surtout les autres acteurs de la gouvernance formés ont une maîtrise plutôt pratique des contenus des formations ;
- De même, dans ces sociétés patriarcales, la volonté des parajuristes de mettre en avant les intérêts des femmes pour corriger les disparités de genre s'est souvent heurtée aux jeux d'acteurs et aux pesanteurs liées aux normes sociales de genre ;
- La compétition et les jeux d'acteurs pour contrôler la terre, devenue un bien marchand comme les autres, constituent un frein majeur à l'accès des femmes à la terre dans les zones à forts enjeux économiques du foncier.
- Bien qu'elles constituent encore un frein majeur à l'accès sécurisé des femmes à la terre, on note une certaine instrumentalisation des pesanteurs socio-culturelles pour servir les intérêts particuliers de certains acteurs de la gouvernance foncière qui les brandissent pour justifier la marginalisation des femmes.

## **8 APPRECIATION D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS**

Ce projet a eu une utilité indéniable pour les communautés dans lesquelles il a été réalisé, bien qu'une différence de résultats concrets atteints sont notées entre les zones. Il a aussi favorisé une synergie d'actions et des partenariats entre organisations parties prenantes de la question foncière au Sénégal, qui, s'ils sont pérennisés, pourraient permettre une meilleure efficacité dans les interventions futures.

### **8.1 Appréciation d'ensemble**

Les résultats de ce projet et ceux des expériences documentées sont une illustration édifiante qu'il existe des solutions alternatives et que la promotion des droits fonciers des femmes et leur participation à la gouvernance au Sénégal, soit en tant que groupe spécifique, soit en tant composante de groupes marginalisés, est bien possible malgré les pesanteurs socioculturelles, la pauvreté féminine et les jeux d'acteurs excluant les plus vulnérables des

populations.

La mise en place d'outils de gouvernance sensible au genre dans les communes de Darou Khoudoss et de Toubacouta ainsi que l'accompagnement à la formulation de demandes de délibération ont sensiblement contribué à l'amélioration de l'accès sécurisé des femmes à la terre et, au-delà d'elles, à une meilleure protection des droits des coutumiers des communautés, dans ce contexte d'acquisition des terres à grande échelle.

Par ailleurs, malgré les réalisations plutôt encourageantes, notamment dans la commune de Toubacouta, certains échecs et écueils dans la stratégie sont à noter :

Une prise de conscience des populations, notamment des hommes et leaders coutumiers, pour accompagner la dynamique de changement de comportements est notée, mais elle reste encore très timide, y compris dans les communes comme Toubacouta où le projet a réalisé ses meilleurs résultats.

D'ailleurs, bien que les communautés se soient mobilisées dans cette commune, il n'y a eu très peu de nouvelles affectations. C'est plutôt une sécurisation des occupations foncières des femmes, qui a d'ailleurs été soumise à des conditions comme l'accompagnement des hommes par le projet pour qu'ils puissent eux-aussi formuler des demandes. En effet, dans la commune de Toubacouta, le nombre important de formulation de demandes par les femmes n'a été possible que parce que les hommes de leurs ménages et de leurs villages ont aussi bénéficié des avantages offerts par le projet et la réduction des frais bornage accordée par le Conseil municipal.

Dans la commune de Ross Béthio où les enjeux financiers et politiques du foncier irrigué/irrigable sont plus importants, l'assiette foncière est épuisée, le coût de la mise de la valeur des terres est assez élevé, les jeux d'acteurs pour le contrôle de cette ressource accentuent les inégalités de genre de même les clivages entre femmes notamment aux sein des organisations féminines confrontées à de réels problèmes de gouvernance, les résultats du projet sont ainsi moins concrets.

Bien que les jalons pour l'effectivité de l'application du quota et le relèvement de son taux soient posés.

L'analyse a également mis en lumière plusieurs enseignements non négligeables liés au dialectique :

La prégnance des pesanteurs socioculturelles, qui freinent fortement l'effectivité des droits foncières des femmes et leur participation à la gouvernance, compris dans les communes où le projet a plus de résultats, est confirmé. Les timides prises de paroles lors de rencontres mixtes et surtout la volonté exprimée dans leurs propos de ne pas vouloir remettre en cause la supériorité des droits foncières des femmes montrent à suffisance les effets encore forts des normes sociales et le chemin qui reste à parcourir.

Cependant, les résultats révèlent également que les freins liés aux pesanteurs socioculturelles ne sont pas insurmontables. En effet, quand l'accès aux moyens de valorisation est facilité par les projets, les collectivités territoriales et ou l'Etat, les contraintes socioculturelles peuvent être dépassées.

Un autre élément, non moins important, noté, c'est la volonté permanente des femmes d'être

dans le compromis et de négocier avec les normes sociales, même lorsqu'elles connaissent leurs droits.

Cette négociation se traduit par différentes postures et attitudes comme le recours au consensus et à des registres identitaires divers qui les amènent parfois à contourner des normes sans jamais les attaquer de façon frontale ni être dans une posture de confrontation. Il s'agit là d'une forme d'appréhender et d'intégrer les normes sociales pour mieux revendiquer leurs droits fonciers.

Cette posture des femmes appelle les experts et autres acteurs qui travaillent sur cette thématique à nuancer leur perception du processus *d'agencéité*. Cela revient dès lors à considérer le fait que le changement puisse advenir sans que les femmes ne soient forcément dans une posture de confrontation ni de résistances quotidiennes. L'application de la perspective de genre dans ce projet a ainsi nécessité la prise en compte de cette situation où la négociation avec les normes sociales, plus adaptée aux réalités, prime.

Cette appréciation d'ensemble révèle ainsi un certain nombre de défis et limites de ce projet auxquels les interventions devraient tenir compte.

## 8.2 Limites et écueils à éviter

- Le parti pris du projet consistant à soutenir le leadership de femmes à forte influence et leaders d'opinion, qui sont en général les portes d'entrée des projets, risque de creuser les inégalités entre femmes. Cette démarche s'est avérée être un frein, dans certains cas, à l'émergence de nouvelles leaders et à l'origine des effets limités du système de mentorat dans les communes de Darou Khoudoss et Ross Béthio.
- 
- Les difficultés de la mise en œuvre effective d'une perspective de genre dans un projet portant sur un sujet aussi sensible que le foncier. Le projet s'est en effet heurté à une certaine résistance. Pour les contourner et surtout éviter de produire des effets pervers et préjudiciables, l'approche sensible aux conflits et appliquant le principe du "*ne pas nuire*" a guidé la mise en œuvre.
- Cependant, il s'est souvent posé la question du difficile équilibre entre le respect de ce principe « de ne pas nuire » et les objectifs du projet visant une transformation des normes sociales établies et changement des comportements.
- Le nombre limité de sessions de formation, leur durée jugée trop courte pour assimiler la quantité des informations qui ont été partagées par les formateurs, ont été soulignés par parajuristes et animateurs fonciers.
- L'absence de volet accompagnement à l'autonomisation économique a parfois freiné l'engagement durable des communautés, notamment les femmes bénéficiaires et surtout dans des zones comme le Delta où les interventions sur ce volet sont importantes. Ceci limite également les résultats du projet en termes de formulation de demandes et d'application de mesures spéciales, notamment le quota, car le manque de moyens de valorisation constitue l'une des principales contraintes à l'accès et surtout au contrôle des femmes sur les terres.

La pandémie du COVID-19 a beaucoup affecté les rencontres et le calendrier de mise en œuvre des activités de la seconde phase du projet. Des activités programmées n'ont été réalisées conformément au plan d'action initial et cela a entraîné un ajustement et une concentration des activités pour la dernière année du projet dans des zones comme Toubacouta où les possibilités

de changement étaient plus importantes. Ces ajustements opérés ont ainsi permis de faire face aux effets de la pandémie du Covid-19, mais également de contourner les difficultés liées à la l'approche féministe appliquée dans ce projet.

### 8.3 Recommandations

Au terme de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats, les recommandations suivantes, dont certaines émanent des communautés, peuvent être formulées pour les prochaines interventions :

- Promouvoir davantage le concept de formation-action durant les séances de renforcement de capacités, afin de permettre l'application immédiate à des cas concrets ;
- Promouvoir davantage le mentorat en définissant plus clairement ses contours et en mettant en place des mécanismes de suivi afin d'apporter des corrections, au besoin ;
- Institutionnaliser les cadres de concertation et de dialogue mis sur pied afin de garantir la l'inclusivité et la participation effective de tous les acteurs, notamment les femmes et les jeunes dans la gouvernance foncière, mais également pour mieux pérenniser ;
- Améliorer la coordination entre les organisations partenaires, ou membres de mêmes initiatives, et renforcer la synergie des actions pour plus de lisibilité pour les acteurs locaux et plus d'efficacité dans les interventions ;
- Intégrer un volet appui à l'autonomisation économique et le renforcement des capacités sur les bonnes pratiques culturelles, les technologies innovantes et la gestion financière et organisationnelle pour accompagner les activités renforcement de capacités, de communication et d'influence pour la sécurisation foncière. Cela permet non seulement de lever les obstacles d'accès liés au manque de moyens des femmes pour valoriser les terres, mais également de favoriser une sécurisation durable des délibérations obtenues ;
- Pour mieux prendre en compte ces aspects tout en respectant ses missions et champs d'intervention, le CRDI et ses partenaires doivent promouvoir davantage la mutualisation des interventions, à travers la mise en place de consortium de bailleurs afin d'adopter une approche intégrée ;
- Prendre davantage en compte la dynamique de pouvoir entre femmes dans l'accès et le contrôle des ressources octroyées au groupe au sein des organisations féminines. Cela permet d'atteindre les femmes les plus vulnérables sans exclure les leaders. Pour éviter stigmatiser une certaine catégorie de femmes, cette dynamique de pouvoir entre femmes est souvent occultée par les interventions adoptant une perspective de genre alors que cette situation constitue un frein à l'amélioration des droits fonciers des femmes les plus vulnérables ;
- Renforcer le dialogue politique national, au même titre que les actions de communication et d'influence communautaire, pour influencer les politiques, les comportements et les pratiques en faveur des droits fonciers des femmes ;
- Renforcer la communication sur les résultats, et surtout sur les succès, les bonnes pratiques, mais en apprenant des échecs et écueils de la démarche, afin de d'informer davantage les décideurs des expériences porteuses de changement ;

- Créer une émulation en prévoyant des activités d'échanges d'expériences entre les différentes zones et les femmes, ce qui permet de voir ce qui se passe ailleurs, d'apprendre des démarches et bonnes pratiques, dans le but de les répliquer ailleurs où les résistances sont encore plus fortes ;
- Promouvoir une gestion de connaissances efficace entre les différentes organisations porteuses de projet, le CRDI et ses partenaires, mais aussi et à travers les plateformes existantes.
- Dans le contexte d'épuisement des réserves foncières et de menace croissante pour les populations rurales, promouvoir davantage la sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés, mais en mettant en place des mécanismes permettant de protéger, en même temps, les droits des femmes.

## 9 CONCLUSION

Ce projet de recherche-action, mis en œuvre de décembre 2017 à juin 2021, a accompagné un processus de recherche, de réflexion collective et de mise en œuvre de stratégies et des outils adaptés, à travers une démarche itérative et participative.

Il s'inscrit dans un contexte où la gouvernance foncière au Sénégal reste marquée par la multiplicité des cadres de référence. A cette complexité, viennent s'ajouter les contraintes liées au développement des occupations de larges surfaces de terres arables par les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, l'urbanisation galopante, la forte croissance démographique, les effets du changement climatique, entre autres.

A cette situation, vient s'adjoindre le défi de l'accès et le contrôle par les femmes des ressources foncières, malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel favorable.

De façon spécifique, le projet a généré des connaissances scientifiques probantes ayant permis d'identifier des bonnes pratiques et d'établir les conditions pour améliorer l'accès et le contrôle des femmes sur les terres ainsi que leur participation à la gouvernance foncière dans un contexte d'ATGE.

A partir de ces connaissances, des solutions, sous forme de stratégie et d'outils, faites de renforcement de capacités des femmes, d'alliances stratégiques avec les porteurs de voix locaux à travers les comités locaux et la mise en place de convention locale et de cadres de dialogue, ont été produites/améliorées et testées dans les trois zones cibles, dans une perspective intersectionnelle mais qui respecte le principe du « *ne pas nuire* ».

Ces activités ont contribué à l'autonomisation légale des femmes grâce à une meilleure prise de conscience de leurs droits fonciers, le renforcement de leurs capacités à les faire valoir et un engagement communautaire, notamment à Toubacouta.

Les incidences concrètes de ce changement au niveau des femmes, mais aussi au sein des communautés, sont notées. Elles se traduisent par le renforcement des droits fonciers des femmes à travers la formulation de plus de demandes de terres par les femmes à Darou Khoudoss et Toubacouta et la redynamisation du débat sur l'effectivité et la hausse du taux du quota.

L'intégration des femmes, y compris de jeunes femmes, dans les cadres locaux de concertation et leur participation dans tout le processus de concertation et de validation pour la mise en place de convention locale, que sont les comités fonciers villageois, les commissions domaniales élargies et la Charte intercommunale, favorisent une gestion plus inclusive du foncier et la consolidation de la participation citoyenne à gouvernance locale.

Cependant, ces résultats encourageants et concrets ne doivent pas occulter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, liées au défi de mettre en œuvre une approche transformatrice basée sur l'égalité des sexes dans un contexte où la question foncière demeure sensible et les normes sociales sont encore prégnantes, à la diminution, voire l'épuisement, des réserves foncières, l'importance des jeux d'acteurs pour contrôler cette ressource, au problème de l'engagement durable et bénévole des acteurs locaux, aux difficultés de contourner certaines femmes leaders pour mieux atteindre les plus vulnérables sans oublier les effets du Covid-19 sur la conduite des activités et sa menace sur les acquis en termes d'autonomisation économique.